



MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD : UNE RÉGION AUX DEUX VISAGES

Prospérité pour les riches, austérité pour les autres

www.oxfam.org



OXFAM

Cette note d'information examine les inégalités croissantes dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), plus particulièrement en Égypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie, dans le sillage de la pandémie de COVID-19 et en pleine crise du coût de la vie. Elle revient sur le manque de fiscalité adéquate et équitable dans la région, notamment l'absence d'impôt sur la fortune. Cette situation limite la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements et leurs dépenses consacrées aux services publics, ce qui renforce les discriminations fondées sur le genre et aggrave les inégalités dans la région MENA jusqu'à atteindre des profondeurs abyssales.

Les riches doivent payer leur juste part. L'austérité ne peut pas devenir la norme dans la région MENA. L'instauration d'une imposition des richesses pour les plus grandes fortunes dans la région fournirait les ressources essentielles qui font actuellement défaut et commencerait à combler le fossé entre les riches et les autres.

© Oxfam International octobre 2023

Ce document a été rédigé par Alexandros Kentikelenis, Amine Bouzaiene, Sahar Mechmech, Rowaida Moshrif, et Nabil Abdo. Oxfam remercie Marwa El-Ansary, Nadine Mezher, Salma Jrad, Roslyn Boatman, Dorra Chaouachi, Susana Ruiz Rodriguez, Anjela Taneja, Emma Seery, Anthony Kamande, Kate Donald, Dana Abed, Hadeel Qazzaz, Max Lawson et Amina Hersi pour leur assistance dans sa réalisation. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Envoyez un e-mail à policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la publication.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International en octobre 2023.

DOI : 10.21201/2023.621549

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Traduit de l'anglais par eXceLingua (Pierre Le Grand ; Jérôme Richard), Morgane Menichini et Barbara Scottu

Photo de couverture : Un enfant réfugié syrien se repose sur un banc après avoir vendu des fleurs sur la Corniche de Beyrouth. Crédit : Oxfam / Christian Harb.

RESUME

La pandémie, une crise historique du coût de la vie et une dette publique croissante ont mis à mal les économies de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Alors que les personnes riches ont vu leur fortune croître, les autres peinent à se remettre des chocs économiques successifs.

En 2011, lors du Printemps arabe, des citoyen·nes de toute la région sont descendu·es dans la rue pour réclamer la dignité, des emplois et la justice sociale. Plus de dix ans plus tard, la population semble n'avoir récolté que l'austérité, le chômage et la pauvreté. Figurant déjà parmi les régions les plus inégales au monde avant même la pandémie, la région MENA a vu le fossé des inégalités se creuser au point de former un gouffre. Les 10 % les plus riches se sont accaparé la moitié des revenus totaux, tandis que la moitié la plus pauvre a dû se partager 11 % seulement¹.

Bien qu'elle ait fait des ravages dans le monde et dans la région, la pandémie a été considérée comme une occasion de « reconstruire en mieux », ce qui a été le cas pour les personnes riches. En utilisant leur pouvoir pour façonner et enraciner les politiques et les pratiques à leur avantage, elles ont continué à s'enrichir aux dépens des autres.

Dans la région, les milliardaires ont accumulé plus de richesses pendant la pandémie qu'au cours de la décennie précédente². Rien qu'en 2020, 7 des 13 milliardaires de la région MENA ont augmenté leur fortune de 22 %, soit au total de 6 milliards de dollars³. Entre-temps, les espoirs que la pandémie aiderait la région à se libérer des décennies d'austérité qui ont paralysé, épuisé et coûté la vie à beaucoup de ses habitant·es ont été balayés. Dans les faits, la pandémie a même renforcé cette tendance.

Dans la région, des décennies de politiques d'austérité ont affaibli les institutions publiques et rendu les économies fortement tributaires du travail informel, du travail non rémunéré des femmes et de services publics privatisés, exacerbant les inégalités car uniquement abordables pour un nombre de plus en plus restreint de personnes.

L'austérité s'est révélée « fructueuse » pour les personnes qui ont la mainmise sur la richesse et le pouvoir. Elle a démantelé les systèmes de protection sociale, privatisé des services publics essentiels et permis aux riches de ne pas payer leur juste part d'impôts. C'est pourquoi elle persiste dans la région MENA, malgré ses répercussions sociales et économiques désastreuses.

Au lieu de taxer les riches particuliers et les entreprises pour financer la réponse à la pandémie, les gouvernements de la région MENA ont procédé à des coupes dans diverses prestations comme l'assurance maternité en Jordanie, les retraites en Égypte et les salaires de la fonction publique en Tunisie. La fragilité des programmes existants en matière d'aide et protection sociales a été révélée au grand jour alors que le chômage montait en flèche et que la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires plongeait davantage de personnes dans la pauvreté. La dette

publique a bondi dans tous les pays de la région, le Liban voyant sa dette augmenter de 151 % en 2020 et se retrouvant en défaut de paiement la même année⁴.

Alors que le Liban a connu un effondrement économique sans précédent, les individus les plus riches du pays ont vu leur richesse nette doubler entre 2020 et 2022, passant de 18,7 à près de 35 milliards de dollars. Alors que l'Égypte se remettait à peine d'une crise financière, les riches Égyptiens ont vu leur richesse augmenter de plus de 50 % pour passer de 99,7 à 153,9 milliards de dollars. En Jordanie et au Maroc, l'élite fortunée a également prospéré entre 2019 et 2022, la richesse nette des personnes les plus riches passant respectivement de 19 à 31 milliards de dollars et de 28,6 à 31,5 milliards de dollars⁵.

Tandis que les gains financiers faramineux amassés dans les pays de la région MENA n'ont pas été taxés, les personnes vivant dans la pauvreté et les classes moyennes en ont payé le prix par le biais de mesures d'austérité toujours plus strictes, les finances publiques étant asséchées sous la pression d'un service de la dette de plus en plus lourd.

L'austérité, l'économie informelle, l'absence de protection sociale et enfin la pauvreté vont de pair. La prévalence de l'emploi informel dans la région (qui représente environ 60 % de l'emploi total⁶) est directement liée à la maigre part de la croissance économique bénéficiant à la moitié la plus pauvre de la population. Les mesures d'austérité qui ont entraîné l'affaiblissement du secteur public ont poussé des millions de personnes vers des emplois informels et précaires qui ne leur offrent que peu ou pas de protection sociale, plongeant un nombre croissant de personnes dans la pauvreté. Un tiers de la population égyptienne, jusqu'à 16 % de la population tunisienne et 82 % de la population libanaise vivent en dessous du seuil de pauvreté ou dans une pauvreté multidimensionnelle^{7,8}, tandis qu'un très petit nombre d'individus fortunés et leurs familles s'accaparent le plus gros des richesses et des revenus.

La protection sociale est un droit humain fondamental et constitue un filet de sécurité vital en cas de crise. Or, dans toute la région, les régimes de protection sociale qui étaient déjà sous-financés et sous-développés avant la pandémie n'ont pas été en mesure de fournir ce filet de sécurité au moment où les gens en avaient besoin. Seulement 14 % de la population libanaise et 50 % de la population tunisienne étaient couvertes par au moins une forme de protection sociale en 2020⁹. En Égypte, moins de deux tiers (60 %) des personnes en situation de pauvreté ont accès à des mesures de protection sociale¹⁰.

Les institutions financières internationales ont contribué à ce sombre tableau dans la région MENA. Elles ont en effet encouragé les mesures d'austérité par leurs conditions d'octroi de prêts, en soutenant les gouvernements pour qu'ils démantèlent les régimes universels en faveur de filets de protection sociale ciblés qui excluent la majeure partie de la population. Dans leur quête pour remplir les conditions politiques d'accès au financement international, les gouvernements ont de leur côté sous-financé les services publics comme les soins de santé et l'éducation. Cela a créé un système « à deux vitesses » dans lequel les familles riches

jouissent d'un meilleur accès à l'éducation et aux soins de santé privés, tandis que les autres doivent se contenter d'hôpitaux vétustes et de classes bondées. En Tunisie par exemple, les infrastructures scolaires se détériorent : 1 415 écoles élémentaires ne sont pas raccordées à l'eau et on estime que plus de 100 000 élèves sortent du système scolaire chaque année¹¹.

Dans la région MENA, ce sont les femmes qui souffrent le plus de l'austérité et qui absorbent une grande partie de ses impacts négatifs, car le travail de soin non rémunéré qu'elles assurent comble les lacunes créées par la détérioration des services publics. Elles consacrent jusqu'à 34 heures par semaine au travail non rémunéré, contre 5 heures pour les hommes¹². Les femmes sont aussi très nettement sous-représentées dans la main-d'œuvre rémunérée : la région présente la part du revenu du travail des femmes la plus faible au monde, avec 12 %¹³. Elles occupent également la majeure partie des emplois du secteur des soins dans la fonction publique : 67 % en Égypte, 72 % en Jordanie et 52 % en Tunisie. Ainsi, lorsque des mesures d'austérité comme celles soutenues par le Fonds monétaire international (FMI) sont mises en œuvre, qui impliquent généralement la perte de nombreux emplois dans le secteur public, les femmes sont touchées de manière disproportionnée.

En l'absence d'un impôt sur la fortune, les gouvernements de la région ont eu recours à une austérité néfaste plutôt que de s'appuyer sur des politiques de réduction des inégalités. Le FMI lui-même a estimé que « la différence entre la perception effective et potentielle des impôts représente en moyenne environ 14 % du PIB (hors pétrole et gaz) »¹⁴, soit le triple de ce que la région a dépensé pour les seuls soins de santé en 2020.

Dans l'ensemble, l'impôt sur le revenu dans la région MENA représente moins de 2 % du PIB. À titre de comparaison, il représente 8,31 % du PIB dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et développement économique)¹⁵. En outre, les taux d'imposition des personnes physiques ont de plus en plus tendance à diminuer pour les hauts revenus et à augmenter pour les bas salaires, ce qui ne fait qu'accentuer les niveaux d'inégalité flagrants dans la région. Il en va de même pour les entreprises, la région MENA étant à la pointe des exonérations fiscales accordées aux grandes entreprises.

La Tunisie est actuellement le seul pays de la région à taxer la fortune nette (à un faible taux de 0,5 % sur la valeur des actifs immobiliers de plus de 3 millions de dinars) alors que la fiscalité progressive demeure une promesse non tenue. Cette ressource fiscale n'étant pas exploitée, le poids de la dette publique pèse sur la majorité de la population. Au lieu d'être investi dans des services publics susceptibles de réduire les inégalités, l'argent des contribuables est englouti par le service de la dette publique détenue par les riches. Une classe moyenne taxée de manière disproportionnée, des impôts payés par les personnes au salaire minimum et des privilèges fiscaux accordés aux riches : un cocktail qui nourrit les inégalités de revenus dans la région et contrecarre les possibilités de transformation et de reprise économiques.

La région MENA est également un paradis pour les entreprises qui

bénéficient d'incitations fiscales substantielles, au détriment de la croissance des finances publiques. Le coût total des incitations fiscales au Maroc en 2021 correspondait à l'ensemble du budget de la santé pour cette année-là¹⁶. En Tunisie, la valeur des incitations fiscales accordées aux entreprises, soit 7,75 milliards de dollars, était supérieure au budget de l'éducation et deux fois plus élevée que celui de la santé¹⁷.

Ces systèmes d'imposition injustes et inégaux soulignent la promesse non tenue du FMI de soutenir une fiscalité juste et des systèmes d'imposition équitables par le biais de ses nouveaux programmes de prêts avec les pays de la région. Alors que les conseils politiques qu'il prodigue à ces pays appellent souvent à la mise en place de systèmes d'imposition équitables qui contrôlent efficacement les entreprises et les particuliers fortunés, ses propres mesures ne tiennent souvent pas compte de ces recommandations. Là où le FMI avait initialement préconisé des réformes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou morales dans les pays de la région MENA, les politiques introduites ont été soit aléatoires, soit timorées, soit éludées par celles et ceux qu'elles ciblaient. Par contre, les efforts enthousiastes déployés par le FMI pour étendre la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et supprimer les subventions ont été plus largement adoptés, les populations les plus pauvres ressentant le plus durement leurs effets négatifs.

Le manque à gagner n'est pas seulement dû à des systèmes d'imposition défaillants, obsolètes et qui accroissent les inégalités ; la fraude et l'évasion fiscales sont également monnaie courante dans la région. Les systèmes d'imposition « poreux » sont le résultat d'administrations fiscales en sous-effectif et sous-financées, de réglementations complexes et du recours abusif aux paradis fiscaux. En 2018, le Liban à lui seul a accusé un manque à gagner fiscal d'environ 5 milliards de dollars à cause de l'évasion fiscale¹⁸.

Dans la région, les particuliers disposant d'une fortune nette de plus de 5 millions de dollars ont vu leur richesse combinée passer de 1 684 milliards de dollars en 2019 à près de 3 000 milliards de dollars fin 2022. Alors que d'autres gouvernements dans le monde ont entrepris de mettre en œuvre des réformes fiscales progressives, les gouvernements de la région MENA sont restés fidèles aux anciens paradigmes, avec des conséquences désastreuses pour un grand nombre des personnes les plus pauvres de ces pays.

Selon nos estimations pour quatre pays (Égypte, Jordanie, Liban et Maroc), un impôt sur la fortune de 5 % pour les personnes dont la fortune est supérieure ou égale à 5 millions de dollars générerait des recettes combinées de 10 milliards de dollars. Ces fonds pourraient être utilisés pour renforcer et étendre les services publics et les politiques à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Ils permettraient par exemple à l'Égypte de doubler son budget de santé. La Jordanie pourrait quant à elle doubler son budget de l'éducation. Enfin, le Liban pourrait multiplier par sept son budget combiné de santé et d'éducation.

S'il incombe en dernier ressort aux gouvernements de la région de réformer leur système fiscal au profit de leurs citoyen·nes, les acteurs internationaux

doivent jouer un rôle clé pour garantir la mise en œuvre et la réussite de ces réformes. Le FMI a favorisé les inégalités aujourd'hui omniprésentes en encourageant de nombreuses politiques néfastes qui ont permis aux individus les plus riches de la région de s'enrichir encore davantage. L'institution façonne les programmes économiques nationaux et pourrait définir des conditions à même de réparer bon nombre de ses propres erreurs. Elle pourrait notamment démanteler les politiques qui creusent les inégalités au lieu d'en créer de nouvelles. Plus important encore, le FMI pourrait proposer des mesures de lutte contre l'austérité et les inégalités qui promeuvent une fiscalité progressive et un impôt sur la fortune afin de rétablir les services sociaux et les filets de sécurité défailants.

RECOMMANDATIONS

Nous ne pouvons pas laisser l'austérité devenir la norme dans la région MENA. L'imposition des bénéfices des personnes les plus riches de la région pourrait fournir des ressources vitales pour commencer à combler le gouffre qui s'est creusé entre les riches et les autres.

RECOMMANDATIONS ADRESSEES AUX GOUVERNEMENTS DE LA REGION :

FIXER DES OBJECTIFS NATIONAUX POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- Collecter et publier chaque année des données sur les revenus et la fortune des personnes physiques.
- Exploiter ces données pour analyser l'impact distributif de toutes les politiques proposées.
- Travailler avec la société civile et d'autres acteurs pour élaborer des plans nationaux de réduction des inégalités.
- Fixer des objectifs clairs et limités dans le temps pour réduire les inégalités, de sorte que le revenu des 10 % les plus riches ne soit pas supérieur à celui des 40 % les plus pauvres (soit un ratio de Palma de 1).

TAXER LES RICHES - MAINTENANT

- Appliquer un impôt de solidarité unique d'au moins 5 % sur le patrimoine net des 1 % les plus riches.
- Appliquer un impôt progressif permanent sur la fortune, avec un taux permanent d'au moins 2 % sur la fortune nette.
- Renforcer la progressivité des régimes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en veillant à ce que le taux effectif des super-riches soit beaucoup plus élevé que celui des travailleurs et travailleuses moyennes et de la classe moyenne.
- Instaurer des droits de succession progressifs qui permettent une contribution équitable des grandes successions aux efforts de recouvrement des gouvernements.
- Introduire des taxes foncières progressives qui garantissent une contribution équitable des principaux propriétaires fonciers et immobiliers aux efforts de mobilisation des ressources nationales.
- Rendre l'impôt sur le revenu des sociétés plus efficace et abolir les régimes fiscaux préférentiels, en particulier pour les zones spéciales et éligibles, et réexaminer les incitations et exonérations fiscales actuelles sous l'angle de l'équité et de la justice sociale, de la justice de genre et de la justice fiscale.

- Imposer les revenus passifs provenant d'actifs corporels et incorporels à des taux suffisamment significatifs pour permettre la mobilisation de ressources nationales, en éliminant les incitations fiscales sur les revenus passifs et en les alignant sur les taux applicables aux revenus du travail des personnes physiques.
- Réformer les systèmes d'imposition existants pour garantir l'équité et la redistribution des richesses et des revenus, et pour financer des systèmes universels et transformateurs de soins publics et de protection sociale. Réorienter également les ressources pour jeter les bases d'économies productives, inclusives et plus vertes grâce à des systèmes appropriés d'incitations et de dissuasions, afin de restructurer les économies en évitant une dépendance excessive vis-à-vis du tourisme, de la rente et des services bas de gamme.
- Veiller à ce que les recettes générées par les politiques fiscales et la fiscalité respectent les principes de budgétisation sensible au genre qui permettent de lutter contre les inégalités et de promouvoir la justice de genre.
- Instaurer la transparence et la redevabilité fiscales en rendant les données fiscales disponibles, en particulier concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés.
- Réduire la dépendance à l'égard des taxes à la consommation injustes et régressives, c'est-à-dire :
 - s'abstenir d'augmenter les taux généraux de la TVA ;
 - exonérer de la TVA les biens et services de première nécessité ;
 - augmenter la TVA sur les produits et services ne concernant que les ménages aisés.
- Renforcer les administrations fiscales nationales et leur fournir les ressources financières, humaines, techniques et logistiques nécessaires pour lutter contre la fraude fiscale et suivre les contributions fiscales des particuliers et des entreprises les plus riches.
- Œuvrer en faveur d'une coopération régionale et internationale pour :
 - fixer un taux d'imposition effectif minimum sur les sociétés supérieur à 15 %, à percevoir au niveau national ;
 - lutter contre le transfert des bénéfices.
- Soutenir la mise en place d'une convention fiscale des Nations Unies afin d'améliorer globalement l'efficacité et la coordination sur les questions fiscales et de s'attaquer aux paradis fiscaux, aux abus fiscaux des multinationales et aux autres flux financiers illicites qui entravent la redistribution et privent les États de ressources pourtant cruciales pour lutter contre les inégalités de genre.

POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

- Proposer des services publics gratuits, universels, de bonne qualité et transformateurs en matière de genre, financés et fournis par l'État, et

mettre en place une protection sociale universelle (à tou-te-s, sans discrimination, y compris aux personnes migrantes et réfugiées), comme outil de réduction des inégalités et de renforcement de la cohésion sociale.

- Augmenter les investissements publics dans l'eau et l'électricité, ainsi que dans des systèmes de transport sûrs. Cela réduirait le volume de travail de soin non rémunéré effectué par les femmes et profiterait aux communautés vulnérables et marginalisées.
- Veiller à ce que des services de garde d'enfants de qualité soient universellement disponibles et accessibles aux communautés vulnérables. Les politiques devraient aller au-delà de la garde d'enfants et se fonder sur le principe du partage de la responsabilité. Cela inclut la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées ou malades, et de toute autre personne ayant besoin de soins, en particulier les personnes issues des ménages les plus pauvres.

LE FMI DOIT ÊTRE UN PARTENAIRE DANS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DANS LA RÉGION

Le FMI est un acteur historiquement influent dans la région MENA. Il fournit actuellement une assistance financière à au moins trois pays, et au moins deux autres négocient un programme de prêt.

Le FMI devrait préconiser aux pays des mesures alternatives pour garantir un relèvement davantage centré sur l'humain après la pandémie et les crises économiques. Il devrait :

- Insister auprès des gouvernements pour qu'ils mesurent les inégalités et qu'ils collectent et publient chaque année des données sur la richesse et les revenus.
- Travailler avec les autorités pour fixer des objectifs clairs et limités dans le temps pour réduire les inégalités.
- Veiller à ce que tous les objectifs macro-économiques et autres réformes structurelles des programmes de prêts fassent l'objet d'une analyse des effets redistributifs afin de s'assurer qu'ils réduisent (plutôt que de creuser) les inégalités.
- Intégrer dans son analyse d'autres objectifs macro-économiques des programmes, comme l'inflation et les déficits budgétaires, y compris le rythme auquel ils doivent être réduits et le niveau à viser. Le niveau optimal des réserves de change devrait également être débattu, en envisageant de manière transparente les avantages et les inconvénients des différents scénarios.
- Faire en sorte que les décisions macro-économiques fondamentales ne soient pas prises à huis clos par les chef-fes de mission du FMI avec les ministres des Finances. Elles doivent au contraire s'inscrire dans un dialogue national inclusif et transparent, au cours duquel différentes options sont présentées et débattues et dont émerge un large consensus sur la stratégie économique et fiscale appropriée à suivre.
- Mettre fin à tous les efforts visant à promouvoir des politiques fiscales régressives dans les recommandations adressées aux gouvernements,

notamment en supprimant les propositions visant à introduire des taxes à la consommation ou à les augmenter.

- Remplacer l'accent disproportionné mis sur la fiscalité indirecte par un soutien accru à la conception et à la mise en œuvre de politiques de fiscalité directe progressives, notamment :
 - favoriser le recrutement et le financement des administrations fiscales et cesser de promouvoir le gel des embauches dans les services publics ;
 - fournir une assistance technique dans la conception de la fiscalité du patrimoine et des sociétés.
- Abandonner les mesures d'austérité au profit d'une fiscalité progressive et de voies d'ajustement économique plus progressives et qui réduisent les inégalités.
- Se montrer à la hauteur de son propre narratif sur la lutte contre les inégalités en mettant véritablement en œuvre ses directives organisationnelles relatives à la lutte contre les inégalités économiques et de genre.
- Donner la priorité aux services publics et à la protection sociale universelle dans ses programmes de prêts aux pays :
 - en garantissant une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour maintenir et accroître la prestation de services publics, et en levant tous les obstacles aux dépenses publiques (comme les plafonds salariaux) ;
 - en promouvant des services publics universels, de bonne qualité et gratuits, qui réduisent clairement les inégalités et la pauvreté (par exemple, en augmentant les budgets consacrés à la santé et à l'éducation pour redresser la barre et les aligner aux niveaux convenus à l'échelle internationale). Cela devrait inclure la suppression de tous les paiements par les usagers et un financement de la santé et de l'éducation basé sur l'impôt. Il faudrait également recruter un nombre suffisant d'enseignant-es et d'agent-es de santé et les rémunérer décemment.

1 INTRODUCTION

Plus de trois ans après le début de la pandémie de COVID-19, les pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) traversent une crise économique encore plus profonde. De plus en plus de pays sollicitent des plans de relance auprès du Fonds monétaire international (FMI) alors que la dette s'intensifie dans toute la région. La crise des inégalités s'aggrave à mesure que les pays se retrouvent pris entre le marteau du service de la dette et l'enclume de l'austérité, tout en étant privés de la marge de manœuvre politique et des financements nécessaires pour lutter contre les inégalités et consolider leur économie.

Bien que la pandémie ait eu des effets dévastateurs sur les populations de la région, elle aurait également pu être l'occasion de rompre avec les politiques néfastes du passé à l'origine d'économies nationales réservant le profit à une minorité et l'austérité au plus grand nombre. Or, au lieu de saisir cette opportunité et de répondre aux demandes des millions de personnes qui sont descendues dans la rue lors du Printemps arabe de 2011 pour réclamer la justice sociale, les gouvernements ont choisi, par leurs politiques, de ne pas dévier de la voie de l'austérité. Les inégalités omniprésentes dans la région MENA relèvent donc d'un choix politique délibéré des élites dirigeantes, soutenues par les institutions financières internationales.

Dans la région MENA, les disparités de revenus et de richesses figurent parmi les plus importantes au monde. Les femmes sont par ailleurs touchées de manière disproportionnée par les structures économiques conçues pour enraciner les hiérarchies de genre. Rares ont été les tentatives sérieuses de lutter contre les inégalités, et elles ont souvent été entravées ou bloquées par l'alliance des élites politiques et économiques. Cette tendance à favoriser les personnes les plus riches de la société a conduit à une situation où, avant la pandémie, les 10 % les plus riches s'accaparaient la moitié des revenus totaux, tandis que la moitié la plus pauvre devait se partager 11 % seulement¹⁹. La pandémie a été une aubaine pour les riches, qui ont vu leur fortune nette augmenter d'au moins 60 % entre 2019 et 2022, tandis que les milliardaires ont vu leur richesse grimper de 22 %²⁰. Cette situation contraste fortement avec celle des 90 % restants de la population, qui ont accusé une forte baisse de leurs revenus²¹.

La persistance d'une telle concentration de revenus et de richesses aux mains d'un si petit nombre de personnes est inextricablement liée à la montée et à l'enracinement d'une classe d'ultra-riches (qui occupent de plus en plus de postes au sein des gouvernements et des parlements) dont l'objectif est de protéger ses privilèges et de saper ainsi les efforts de redistribution des richesses et des revenus.

L'absence générale de systèmes fiscaux progressifs, de stabilisateurs automatiques de l'économie (comme l'assurance chômage) et d'une protection sociale universelle, ainsi que la prestation inégale de services publics ne doivent rien au hasard ; elles servent à enraciner davantage les

inégalités de revenus, de richesse et de genre, et à exclure les communautés marginalisées²². Les élites fortunées, dont l'intérêt premier est de maintenir des taux d'imposition extrêmement bas, ont systématiquement cherché (et réussi) à saper les ambitions et les capacités des États²³. Ainsi, les finances publiques sont privées de ressources tandis que les gouvernements s'endettent davantage et renforcent l'austérité en sous-finançant les infrastructures sociales et les services publics essentiels²⁴.

2 LES PROFITS DE LA CRISE : L'EXPLOSION DES INÉGALITÉS DANS LA RÉGION MENA

Des décennies de politiques d'austérité, que les soulèvements de 2011 ne sont pas parvenus à renverser, ont entraîné une généralisation de l'emploi informel, l'apathie du secteur privé et l'érosion de l'administration publique. C'est pourquoi l'économie politique des pays de la région MENA est marquée au fer rouge par des niveaux d'inégalités extrêmes. La pandémie de COVID-19 n'a pas entamé cette tendance, mais l'a au contraire amplifiée, car les gouvernements ont choisi de maintenir le cadre d'austérité même pendant la crise²⁶.

En Égypte, seulement 15 % des ménages ont pu bénéficier de l'aide du gouvernement, et une proportion plus importante de ménages pauvres a dû recourir à d'autres stratégies pour compenser la baisse de leurs revenus²⁵.

2.1 LA REPRISE POUR LES RICHES, L'AUSTÉRITÉ POUR LES AUTRES

L'ambition de « reconstruire en mieux » qui prévalait pendant la pandémie s'est rapidement dissipée lorsque les gouvernements de la région MENA ont fait peser le coût de la réponse sur les personnes en situation de pauvreté et les classes moyennes. Au lieu de taxer les riches, le gouvernement jordanien a par exemple utilisé la moitié des cotisations de l'assurance maternité pour financer des transferts monétaires pour les groupes vulnérables. L'Égypte a introduit des mesures régressives en mettant en place un « impôt coronavirus » de 1 % sur tous les salaires des secteurs public et privé et de 0,5 % sur les régimes publics de retraite tout en retardant la mise en œuvre d'un impôt sur les plus-values, pourtant indispensable²⁷. Le gouvernement tunisien a réduit de 150 millions de dinars la masse salariale du secteur public afin de libérer des ressources pour répondre à la pandémie²⁸. Ce ne sont là que quelques exemples de l'approche générale adoptée par les pays de la région MENA, qui poursuivent les politiques d'austérités en vigueur depuis plusieurs décennies et permettent aux plus riches de la société d'éviter de partager les coûts importants de la pandémie.

De même, les entreprises n'ont pris qu'une maigre part du fardeau et ont bénéficié d'une fiscalité faible, voire inexistante, pendant la pandémie. En Égypte par exemple, le gouvernement a dépensé davantage pour soutenir les entreprises et le secteur privé que pour les soins de santé et l'aide aux ménages combinés. Il n'a pourtant pas exigé des entreprises bénéficiant d'une aide publique qu'elles conservent leurs employé-es²⁹. La pandémie a toutefois touché plus durement les communautés vulnérables et a mis en évidence la fragilité et l'inadéquation des systèmes de protection sociale, qui n'ont apporté qu'un soutien et une protection sociale très limités.

Elle a surtout touché les personnes du secteur informel, les migrant·es, les travailleurs et travailleuses vulnérables, les femmes, les jeunes et les personnes moins instruites, qui ont davantage subi de pertes d'emploi. Au Maroc, le taux de chômage est par exemple passé de 14 % en 2020 à 20 % en 2021. En outre, plus de femmes que d'hommes ont quitté le marché du travail³⁰. Les secteurs qui dépendent du travail informel (comme le commerce de détail, l'agriculture, l'industrie manufacturière, les transports, le tourisme et la vente) ont accusé une réduction rapide de leurs effectifs. Les personnes licenciées avaient peu de possibilités de télétravailler, tandis que les salarié·es du secteur formel, qui pouvaient travailler à domicile, étaient relativement protégé·es.

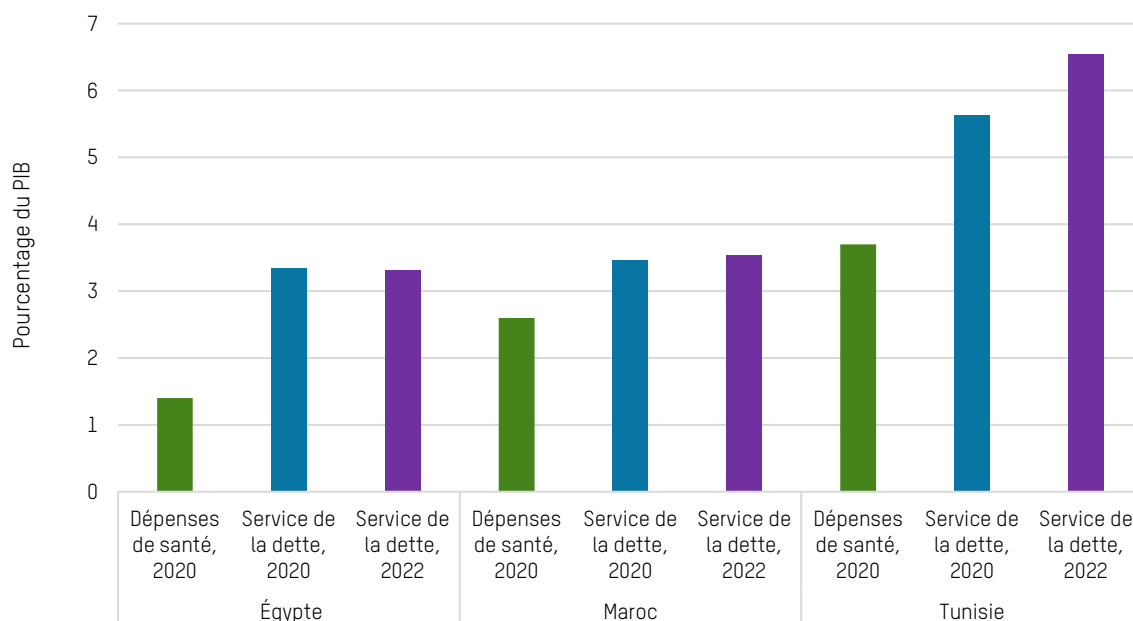
Les travailleurs et travailleuses des secteurs essentiels comme la santé et les soins, l'éducation ou l'agriculture ont été gravement exposé·es au virus, n'ayant dans de nombreux cas pas accès à des mesures de protection adéquates ou à la vaccination. Les pays de la région ont dû faire face à la pandémie avec des systèmes de protection sociale sous-financés, sous-équipés et mal préparés³¹. L'éducation et la santé publiques ont également subi des coupes budgétaires, comme cela a été le cas dans de nombreux pays à revenu intermédiaire après la pandémie. La récession découlant des restrictions imposées en raison de la COVID-19 et la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, exacerbées par la guerre en Ukraine, ont eu des effets régressifs sur la répartition et ont plongé de nombreux ménages en dessous du seuil de pauvreté.

Les personnes les plus riches de la région ont vécu la pandémie de manière très différente, la période 2019-2020 correspondant à une montée en flèche de leur fortune, même dans les pays en proie à une grave crise économique. Par exemple, alors que le Liban subit un effondrement économique et financier sans précédent, les particuliers disposant d'une fortune nette de 5 millions de dollars ou plus ont vu leur richesse combinée presque doubler entre décembre 2020 et décembre 2022, passant de 18,7 à près de 35 milliards de dollars. En Égypte, les grandes fortunes ont également vu leur richesse augmenter de plus de 50 %, passant de 97,7 milliards de dollars en 2019 à 153,9 milliards de dollars en 2022, alors que le pays est en proie à une grave crise financière et compte désespérément sur le financement extérieur pour maintenir l'économie à flot. En Jordanie, les millionnaires ont vu leur richesse nette augmenter de 19 milliards de dollars en 2019 à 31,5 milliards de dollars en 2022. La hausse a été plus modérée au Maroc, avec une augmentation de 28,6 milliards de dollars en 2019 à 31,5 milliards de dollars en 2022. Les milliardaires ont accumulé plus de richesses pendant la pandémie qu'au cours de la décennie précédente³².

Tandis que les plus riches accumulaient des richesses, les autres (le reste de la population) accumulaient des dettes. La dette publique a augmenté dans tous les pays de la région : elle est passée de 43 % du produit intérieur brut (PIB) en 2010 à 80 % en 2021 en Tunisie, de 70 % à 90 % en Égypte et de 45 % à 69 % au Maroc³³. Le Liban affiche le niveau d'endettement le plus élevé parmi ces quatre pays, atteignant 151 % en 2020. Les récentes flambées des prix des carburants et des denrées alimentaires dans le monde ont exercé une pression supplémentaire sur les équilibres budgétaires des économies importatrices de pétrole dans la région MENA³⁴.

Les implications de ces pressions générales peuvent être observées en comparant les dépenses publiques de santé en pourcentage du PIB pour 2020 (les dernières données disponibles) avec les données sur le service de la dette. Comme le montre le Graphique 1, le service de la dette en Égypte, au Maroc et en Tunisie dépassait déjà largement les dépenses de santé en 2020 et continuait d'absorber une part similaire ou supérieure du PIB en 2022.

Graphique 1. Service de la dette et dépenses publiques de santé dans la région MENA



Source : données sur les dépenses de santé des administrations publiques nationales tirées de la Banque mondiale (indicateur : SH.XPD.GHED.CH.ZS) et données sur le service de la dette tirées du rapport du FMI Perspectives de l'économie mondiale (octobre 2022).

Pour aggraver les problèmes économiques de la région, les hausses successives des taux d'intérêt dans les pays du Nord ont exacerbé les risques financiers pour les économies importatrices de pétrole dans la région MENA. Il en découle des effets combinés de diminution globale des liquidités, de hausse des rendements des obligations et d'augmentation significative du taux de change du dollar. Cette situation a eu un impact négatif sur tous les pays pauvres de la région, en particulier ceux dont la dette publique est libellée en devises étrangères. L'Égypte et la Tunisie ont par exemple perdu l'accès au marché mondial du crédit, ce qui a entraîné des difficultés financières. En s'obstinant à ne pas taxer les riches, les gouvernements de la région ont affamé les finances publiques au profit de la croissance du service de la dette, qui est en outre détenu en partie par celles et ceux dont la richesse reste intacte. Cette situation a en quelque sorte inversé le processus de redistribution des classes moyennes et des ménages les plus pauvres vers les plus riches : les créanciers nationaux et extérieurs bénéficient de taux d'intérêt exorbitants, siphonnant les dépenses publiques pour les services publics, tandis que les personnes en situation de pauvreté et les classes moyennes voient le poids de l'austérité et de l'endettement s'alourdir.

Le fait que les politiques fiscales et les politiques économiques en général favorisent les personnes les plus riches de la société alimente des niveaux d'inégalités insupportables dans la région. La persistance de l'austérité dans de nombreux pays a étouffé tout espoir d'une véritable transformation des politiques économiques à la suite de la pandémie, qui n'a en réalité fait qu'accélérer les tendances existantes.

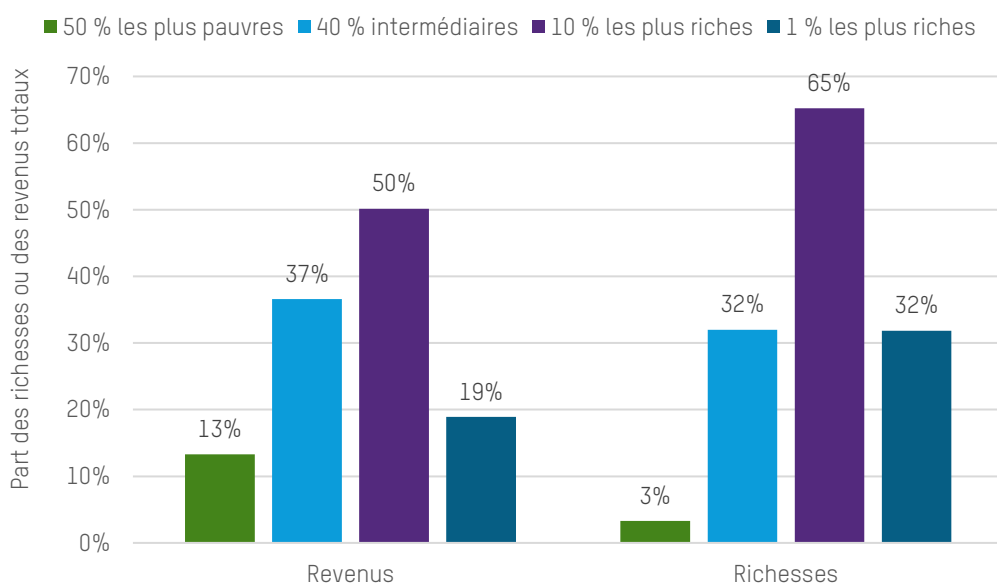
Le sous-financement des services publics, l'essor de l'emploi informel et l'absence de politiques distributives ne font qu'aggraver la situation des populations les plus pauvres de la région, à moins que les gouvernements soutenus par les institutions financières internationales ne commencent à mettre en œuvre des politiques explicitement redistributives qui ciblent directement les riches. Pour y parvenir, il est tout simplement indispensable d'instaurer des systèmes fiscaux progressifs.

2.2 DES NIVEAUX D'INÉGALITÉS ÉLEVÉS ET PERSISTANTS

La région MENA présente l'un des niveaux d'inégalités les plus élevés au monde³⁵. Comme le montre le Graphique 2, en 2020, les 10 % les plus riches dans la région se sont partagé la moitié du revenu national total, tandis que la moitié la plus pauvre de la population a dû se contenter de seulement 13 %. Le reste (soit 37 %) est revenu à la classe moyenne.

Les niveaux de concentration de la richesse sont encore plus extrêmes. En 2020, les 10 % les plus riches de la population possédaient 65 % de la richesse personnelle totale (les 1 % les plus riches en possédant à eux seuls 35 %). Dans le même temps, la moitié la plus pauvre de la population ne possédait que 3 % de la richesse personnelle totale.

Graphique 2. Inégalités de revenus et de richesses dans la région MENA, 2020



Source : calculs des auteur-es, Base de données sur les inégalités mondiales (WID.world)

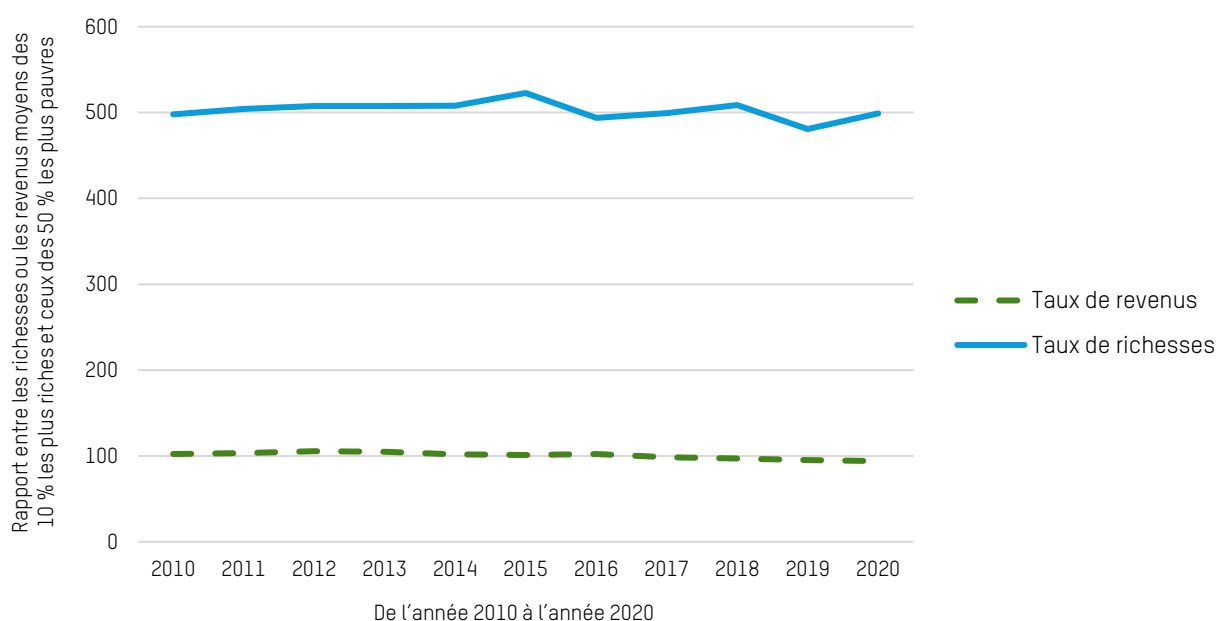
La région MENA est marquée par des inégalités de revenus et de richesses persistantes. Comme illustré dans le Graphique 3, entre 2010 et 2020, les 10 % les plus riches ont gagné environ 100 fois le revenu des 50 % les plus pauvres. Les richesses sont encore plus concentrées : sur la même période, les 10 % les plus riches possédaient 500 fois la richesse des 50 % les plus pauvres.

En 2020, sept des 13 milliardaires de la région MENA ont vu leur fortune augmenter de 22 %, soit un total de 6 milliards de dollars³⁶.

Ces niveaux d'inégalités ont à peine bougé au cours de la dernière décennie, révélant l'absence de volonté politique de s'attaquer à la crise des inégalités. Les années 2010 étaient censées apporter une transformation significative de l'économie dans la région afin de répondre aux aspirations exprimées lors des soulèvements du printemps arabe, lorsque la population est descendue dans la rue pour réclamer la justice sociale.

Or, au lieu de mettre en œuvre des politiques de réduction des inégalités ancrées dans la redistribution des revenus et des richesses, les gouvernements qui sont arrivés au pouvoir à la suite des soulèvements ont montré leur détermination à maintenir les politiques d'austérité des anciens régimes. La décennie qui a suivi les soulèvements a été marquée par le retour en force du FMI dans la région, qui a encouragé et conditionné des politiques d'austérité qui ont eu des effets néfastes majeurs sur les inégalités économiques et de genre³⁷. À la fin de l'année 2020, les ultra-riches avaient augmenté leur fortune et atteint leur niveau de richesse moyenne le plus élevé depuis 2011. Cette situation résulte directement des choix politiques des gouvernements et de leur manque de volonté de remédier à la croissance des revenus synonyme d'exclusion.

Graphique 3. Inégalités de revenus et de richesses dans la région MENA, 2010– 2020



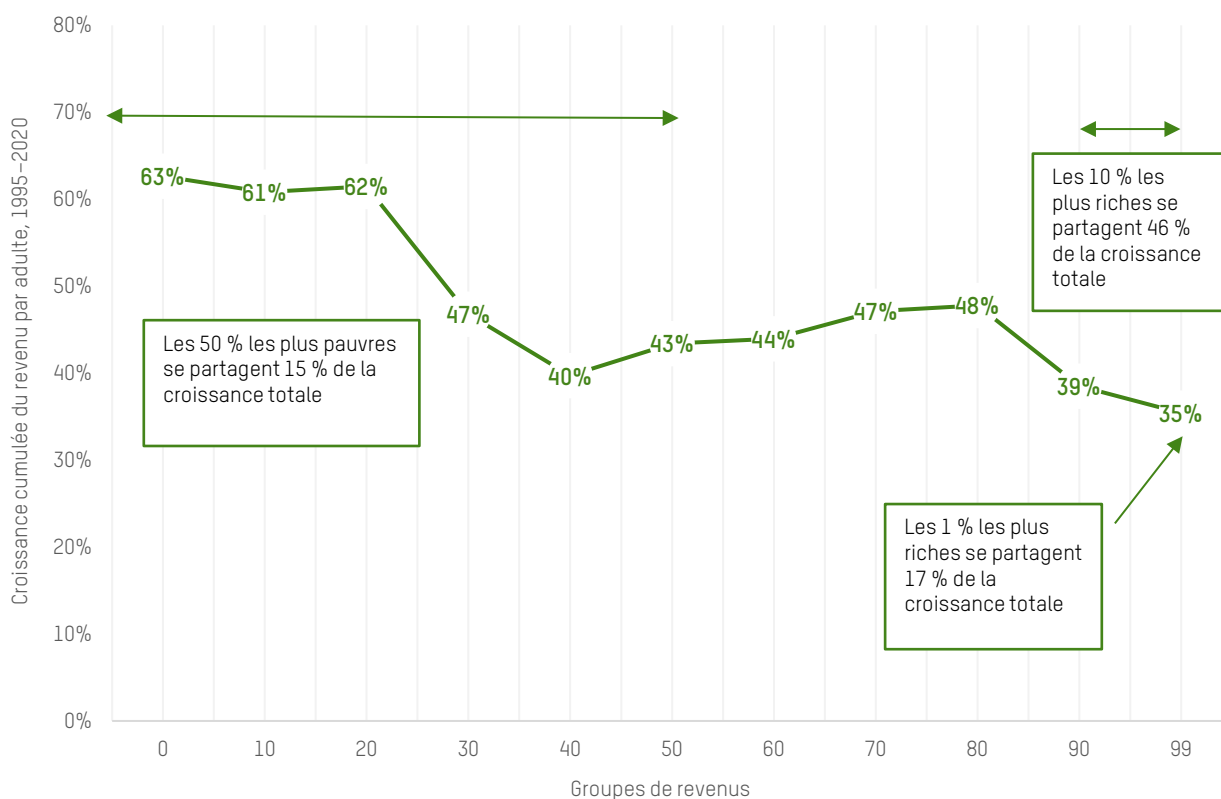
Source : calculs des auteur-es, Base de données sur les inégalités mondiales (WID.world).

2.3 CROISSANCE DES REVENUS SYNONYME D'EXCLUSION

La mainmise des élites de la région sur les économies nationales apparaît clairement dans la répartition de la croissance entre 1995 et 2020 (voir Graphique 4). Alors que la moitié la plus pauvre de la population n'est concernée que par 15 % de la croissance totale, les 1 % et 10 % les plus riches se sont partagé respectivement 17 % et 46 % de la croissance. Cela illustre clairement les injustices au cœur des régimes fiscaux nationaux : les revenus importants accumulés par les 10 % les plus riches sont au pire non imposés et au mieux sous-imposés, tandis que les maigres revenus des 50 % les plus pauvres de la population sont doublement imposés, et de façon disproportionnée.

Tout d'abord de manière formelle, avec des systèmes fiscaux inadéquats (qui seront détaillés dans la deuxième partie de ce rapport). Puis indirectement, au travers de politiques d'austérité qui privent ces personnes de services publics de qualité (les gouvernements ne percevant pas suffisamment de recettes pour les financer) et les obligent à chercher du travail dans l'économie informelle non protégée. Les femmes doivent alors compenser l'absence de services publics de qualité par un travail de soin non rémunéré, ce qui renforce encore les inégalités de genre.

Graphique 4. Courbe d'incidence de la croissance des revenus, 1995-2020



Source : calculs des auteurs, Base de données sur les inégalités mondiales (WID.world).

2.4 PAUVRETÉ, ÉCONOMIE INFORMELLE ET ABSENCE DE PROTECTION SOCIALE

La maigre part de croissance captée par la moitié la plus pauvre de la population dans la région est directement liée à la prévalence de l'emploi précaire et informel, peu rémunéré, qui représente environ 60 % de l'emploi total dans la région³⁸. L'économie informelle a joué un rôle déterminant dans le paradigme dominant de l'austérité de deux manières essentielles.

L'économie informelle a tout d'abord absorbé les travailleurs et les travailleuses contraint-es de quitter le secteur public en raison des politiques d'austérité soutenues par le FMI avec des conditionnalités de limitation et/ou de réduction de la masse salariale du secteur public. Ces politiques ont surtout touché les femmes, car le secteur public est leur principal employeur³⁹.

À cet égard, le FMI a spécifiquement désigné le secteur public comme un obstacle important à l'emploi des femmes dans le secteur privé, affirmant que le taux d'emploi élevé dans la fonction publique a été associé à une plus faible participation au marché du travail, au niveau mondial et dans la région, en particulier chez les femmes⁴⁰. Selon le FMI, cela s'explique par le fait que les emplois mieux rémunérés et protégés du secteur public, qui offrent des avantages à toute la famille, peuvent décourager les autres membres de la famille, en particulier les femmes, de chercher un emploi rémunéré pour se procurer un revenu secondaire. Le FMI affirme que la réduction des emplois dans le secteur public et l'assouplissement de la protection (et des droits) qu'ils offrent encourageraient les femmes à entrer sur le marché du travail, parce qu'elles seraient obligées de le faire pour compenser.

Compte tenu de cette situation et de la faible capacité du secteur privé de la région à créer des emplois formels de qualité, les femmes sont poussées vers l'économie informelle. Une lettre d'intention rédigée par le gouvernement tunisien à l'attention du FMI pour obtenir une aide financière en 2021, qui a été divulguée, mentionne explicitement l'intention d'accorder une retraite anticipée aux fonctionnaires en les incitant à créer leur propre entreprise, encourageant ainsi le développement d'entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte, qui sont classées par l'Organisation internationale du travail (OIT) comme du travail informel.

Les gouvernements de la région ont également compté sur le secteur informel pour s'adapter aux crises économiques résultant des mesures d'austérité. En effet, l'économie informelle a absorbé une partie de la hausse du chômage sous la forme d'emplois précaires, sans nécessiter d'intervention active de la part du gouvernement. Cela a contribué à accroître les niveaux de vulnérabilité et de pauvreté. Selon les dernières données, environ un tiers des Égyptien·nes (2017) et 15 à 16 % des Tunisien·nes (2021) et des Jordanien·nes (2018) vivent en dessous du seuil de pauvreté⁴¹. En outre, 82 % des Libanais·es étaient en situation de pauvreté multidimensionnelle en 2021⁴². Comme indiqué plus haut, ces

niveaux de pauvreté coexistent avec une concentration excessive des revenus et des richesses entre les mains d'une poignée d'ultra-riches.

La protection sociale est un droit humain ; elle aide les individus à maintenir leurs moyens de subsistance et agit comme un tampon en temps de crise. En 2020, les pays de la région MENA avaient des systèmes de protection sociale très peu développés : la part de la population couverte par au moins une prestation de protection sociale (hors soins de santé) se situait entre 14 % (Liban) et 50 % (Tunisie)⁴³. Souvent, les personnes les plus pauvres sont particulièrement touchées. En Égypte par exemple, seulement 40 à 60 % des personnes vivant dans la pauvreté avaient accès à des mesures de protection sociale⁴⁴. Comme le montrent ces données, les pays de la région MENA consacrent peu de ressources aux régimes de protection sociale (entre 4,5 % et 9,5 % du PIB⁴⁵). Le tableau est encore plus sombre pour les femmes qui sont effectivement exclues des régimes de retraite contributifs : seulement 17 % des femmes en âge de prendre leur retraite en Tunisie et 17 % en Jordanie sont couvertes par le système de retraite, contre respectivement 86 % et 83 % des hommes⁴⁶.

Cette situation est en grande partie liée au soutien apporté par les institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale aux filets de sécurité ciblés et accordés sous conditions. Par définition, ces régimes excluent la majeure partie de la population et sont financés par le démantèlement ou l'affaiblissement d'autres dispositifs d'atténuation des difficultés fondés sur l'universalité, comme les subventions⁴⁷.

Indépendamment du débat sur la progressivité ou la régressivité des subventions (à l'image des subventions sur l'électricité et les carburants qui peuvent se révéler néfastes pour l'environnement et profiter de manière disproportionnée aux riches), elles contribuent toujours de manière importante aux revenus des pauvres et leur suppression affecte le plus durement les personnes les plus vulnérables. Les gouvernements de la région refusent toujours de lever des fonds auprès des entreprises et des particuliers fortunés pour mettre en place des systèmes de protection sociale universels, et dépendent plutôt de l'aide étrangère et des prêts pour les maintenir.

2.5 ÉDUCATION ET SANTÉ PRIVÉES POUR LES RICHES, SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ MÉDIOCRE POUR LES AUTRES

Les politiques économiques menées au cours des dernières décennies et la faible mobilisation des recettes résultant de systèmes fiscaux injustes et inadéquats ont affaibli les systèmes d'éducation et de santé publiques dans la région. L'accès à l'éducation est entaché par des inégalités de richesse. Par exemple, les enfants les plus pauvres ne terminent que 9,6 années d'études en Égypte et 9,9 années au Liban, alors que les enfants les plus riches étudient pendant 11,9 et 13,2 années, respectivement⁴⁸.

La protection sociale est un droit humain ; elle aide les individus à maintenir leurs moyens de subsistance et agit comme un tampon en temps de crise.

En outre, les pays affichent un taux croissant de privatisation, à l'image de la prolifération de l'enseignement privé. L'Égypte, qui disposait d'un système éducatif relativement solide favorisant la mobilité et la promotion sociales, a récemment connu un essor du secteur du soutien scolaire privé. Cela résulte d'un système d'éducation publique sous-financé, de classes surchargées (50 élèves en moyenne) et de la stagnation des salaires des enseignant-es malgré l'augmentation du coût de la vie, ce qui les oblige à proposer des cours particuliers pour compléter leur salaire⁴⁹. Les ménages égyptiens les plus aisés ont de plus en plus recours au soutien scolaire privé pour compenser la dégradation de la qualité de l'enseignement, ce qui a pour effet de creuser les inégalités en matière d'éducation, les familles les plus pauvres n'ayant pas les moyens de s'offrir de tels services⁵⁰.

Les pays affichent un taux croissant de privatisation, à l'image de la prolifération de l'enseignement privé.

En Tunisie par exemple, les infrastructures scolaires se détériorent : 1 415 écoles élémentaires ne sont pas raccordées à l'eau et on estime que plus de 100 000 élèves sortent du système scolaire chaque année⁵¹.

L'inaction des gouvernements tunisiens successifs face à la détérioration des systèmes d'éducation publics a ouvert la voie à une privatisation implicite : entre 2000 et 2020, le nombre d'écoles primaires privées a augmenté de plus de 1 400 % et le nombre d'élèves dans les écoles privées de plus de 900 %, tandis que le nombre d'écoles primaires publiques n'a augmenté que de 2 % et que le nombre d'élèves dans les écoles publiques a diminué de 14 %⁵².

L'enseignement privé gagne également du terrain au Maroc. Les infrastructures scolaires publiques se détériorent, en particulier dans les zones rurales et semi-urbaines. En outre, une pénurie d'enseignant-es a conduit les écoles publiques à recourir à des emplois contractuels précaires pour combler les vides, alors même que le gouvernement s'engage dans des partenariats public-privé⁵³. Cela se traduit par des dépenses inacceptables à la charge des familles dont le budget est déjà très serré. Par exemple, les dépenses privées représentent près des trois quarts des dépenses en matière d'éducation au Liban et plus de la moitié en Jordanie. D'après l'UNESCO, les ménages consacraient 36 % de leurs dépenses totales à l'éducation dans la région MENA⁵⁴. Parmi les pays couverts par ce rapport, seuls la Tunisie et le Maroc respectent l'engagement pris au niveau mondial dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) de consacrer 4 à 6 % du PIB aux dépenses publiques en matière d'éducation⁵⁵.

La situation n'est pas meilleure pour les systèmes de santé de la région. Par exemple, 59,3 % des dépenses de santé en Égypte restent à la charge des patient-es⁵⁶. Sans surprise, 45,9 % des ménages multigénérationnels en Égypte font face à des dépenses de santé catastrophiques⁵⁷. Les dépenses à la charge des patient-es représentent 44 % des dépenses totales en matière de santé au Liban, 42 % au Maroc et 59 % en Égypte⁵⁸.

2.6. TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DES FEMMES : UNE AUBAINE POUR L'ÉCONOMIE DES RICHES

Les inégalités extrêmes de richesse et de revenu dans la région MENA, qui se manifestent par l'absence de services publics de qualité et de protection sociale universelle, ont un impact direct sur les femmes. L'essor de l'enseignement privé compromet par exemple l'égalité de genre, car les parents sont plus enclins à payer pour scolariser leurs fils. Si en Tunisie les écoles primaires publiques affichent une parité entre les filles et les garçons, la part des filles dans les écoles privées chute à 30 %⁵⁹.

Les femmes jouent souvent un rôle tampon en période de crise et compensent le manque de services publics en assurant un travail de soin non rémunéré. La région MENA présente parmi les disparités de genre les plus profondes au monde en matière de répartition du travail de soin non rémunéré : alors que les femmes consacrent de 17 à 34 heures par semaine au travail de soin non rémunéré, les hommes n'y consacrent qu'entre 1 et 5 heures. Cette disparité est encore plus marquée dans certains pays : c'est en Jordanie que le rapport femmes/hommes est le plus inégal (19:1), puis en Égypte (12:1)⁶⁰. Si les normes sociales jouent un rôle important dans ce sombre tableau, l'absence de services publics de qualité permettant de redistribuer le travail de soin est également un facteur déterminant. La situation est encore pire pour les femmes mariées, dont le travail de soin non rémunéré ne s'allège pas lorsqu'elles exercent une activité rémunérée. Par conséquent, les femmes mariées employées en Jordanie et en Égypte finissent (en moyenne) par totaliser respectivement 65 et 66 heures de travail par semaine⁶¹.

La région MENA présente également la part du revenu du travail des femmes la plus faible au monde (avec 12 %⁶²). Le taux de participation des femmes dans la population active stagne en outre autour de 20 % depuis 1990 (Graphique 5). Malgré ces chiffres choquants (bien que banalisés), la plupart des efforts des gouvernements et des institutions financières internationales se concentrent sur la nécessité d'augmenter le taux de participation des femmes dans la population active, sans s'attaquer à la crise des soins ni à la crise du service public. Au contraire, ces efforts ont un effet inverse. Bien que l'objectif déclaré soit d'augmenter le nombre de femmes employées dans le secteur privé en limitant l'emploi dans la fonction publique, les conseils et les conditions appliquées par le FMI rendent l'emploi des femmes plus précaire et plus rare⁶³. Par exemple, les femmes occupent une part prépondérante d'emplois du soin dans la fonction publique, où elles représentent 67 % des effectifs en Égypte, 72 % en Jordanie et 65 % en Tunisie. Étant donné que les mesures d'austérité soutenues par le FMI dans ces pays visent à réduire l'emploi dans la fonction publique, ce sont les femmes qui seront les plus touchées. Non seulement les prestations publiques qui soulagent le travail non rémunéré des femmes s'en trouvent encore réduites, mais le taux de participation des femmes à la population active diminue également. Les inégalités de genre, les crises des services publics et celles du soin se renforcent

Les femmes jouent souvent un rôle tampon en période de crise et compensent le manque de services publics en assurant un travail de soin non rémunéré.

mutuellement, faisant des femmes les premières personnes affectées par l'austérité, puisqu'elles perdent leur emploi dans la fonction publique, se voient privées des services qui allègent le travail de soin non rémunéré et doivent compenser en comblant les lacunes. Au final, cela revient à subventionner l'austérité et à soutenir l'économie.

Graphique 5. Inégalités de genre dans la région MENA, 1990–2019



Source : calculs des auteur-es, Base de données sur les inégalités mondiales (WID.world)

3 COMMENT L'IMPOSITION DES RICHES PEUT RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Les gouvernements de la région ont besoin de financements pour renforcer les services publics et mettre en œuvre des services qui luttent contre les inégalités. Or, dans un contexte de difficultés économiques, ils s'en prennent en premier lieu aux personnes les plus touchées par les crises en libérant des ressources par l'instauration de mesures d'austérité néfastes, notamment en alourdissant la pression fiscale sur les classes moyennes et les personnes pauvres.

Le FMI lui-même a estimé que « la différence entre la perception effective et potentielle des impôts représente en moyenne environ 14 % du PIB (hors pétrole et gaz) »⁶⁴. Cela correspond presque au triple du budget de la région pour la santé en 2020, estimé à 5 % du PIB⁶⁵. Les instruments pour une fiscalité progressive comme l'impôt sur le revenu, le capital et la fortune, restent largement sous-utilisés, tandis que les impôts régressifs comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont de plus en plus répandus.

Dans ce contexte, les politiques fiscales sont très révélatrices, car la fiscalité est un choix politique. L'examen des régimes fiscaux révèle clairement les gagnant-es et les perdant-es dans les économies de la région MENA.

L'examen des régimes fiscaux révèle clairement les gagnant-es et les perdant-es dans les économies de la région MENA.

3.1. FAIBLE IMPOSITION DES REVENUS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

L'impôt sur le revenu des personnes physiques reste très sous-utilisé dans la région MENA. Il représente moins de 2 % du PIB et 20 % des recettes fiscales⁶⁶. À titre de comparaison, les recettes de cet impôt dans les pays de l'OCDE représentent 8,31 % du PIB (2020)⁶⁷. La conception de l'impôt sur le revenu des personnes physiques provenant du travail s'est également révélée très régressive : son taux a régulièrement augmenté pour les bas salaires et diminué pour les hauts salaires⁶⁸, alimentant la dynamique des inégalités. Entre 2000 et 2020, le seuil moyen de la tranche exonérée d'impôts a été abaissé, passant de 1,28 fois le PIB par habitant à 0,67 fois. En outre, le taux d'imposition des tranches de revenus les plus basses a augmenté, passant de 7,9 % à 9,2 %. Autrement dit, les plus bas revenus concernés par les exonérations d'impôt sont moins nombreux, et celles et ceux qui sont imposé-es le sont désormais à un taux plus élevé.

Les plus bas revenus concernés par les exonérations d'impôt sont moins nombreux, et celles et ceux qui sont imposé-es le sont désormais à un taux plus élevé.

Par ailleurs, les sources de revenus passifs des personnes riches restent également très sous-utilisées. Les revenus passifs comprennent les bénéfices tirés de la vente de dividendes, de biens immeubles (comme l'immobilier) et de biens meubles (comme des œuvres d'art de valeur). Dans l'ensemble, l'imposition de ce type de revenus est très faible, rapportant moins de 1 % du PIB en moyenne, et concentrée dans les États non fragiles importateurs de pétrole⁶⁹. En plus d'empêcher la mobilisation de recettes intérieures, cela creuse et enracine également les inégalités de genre, car ces actifs sont généralement détenus par des hommes. En Tunisie par exemple, seulement 3 % des femmes sont propriétaires d'un bien immobilier (contre 12 % des hommes)⁷⁰. Ces sources de revenus sont soit totalement exonérées d'impôts, soit taxées à des taux très faibles (Tableau 1). Les dividendes sont par exemple exonérés en Iraq et en Jordanie, et leur taux varie entre 5 % et 15 % dans le reste de la région. À titre de comparaison, les dividendes sont taxés à 24 % (en moyenne) en Europe⁷¹. De même, les plus-values sur les biens immeubles sont exonérées d'impôts en Égypte, en Jordanie et en Libye, et l'étaient aussi au Liban jusqu'à très récemment.

Tableau 1. Taux d'imposition types sur les revenus du capital dans les pays de la région MENA, 2020

	Revenus des intérêts	Revenus des dividendes	Plus-values**	
			Biens meubles	Biens immeubles
Égypte [^]	Exonération	5 %	Exonération	Exonération
Iraq	Impôt sur le revenu	Exonération	Exonération	Impôt sur le revenu
Jordanie	5 %	Exonération	Exonération	Exonération
Liban ^{^^}	10 %	10 %	15 %	15 %
Maroc	20 %	15 %	15 %	20 %
Tunisie	Impôt sur le revenu	10 %	10 %	15 %

Remarques : les taux positifs sont les taux les plus courants en 2020. Les taux standard ou maximum sont souvent inapplicables en raison de la prévalence des exceptions et des exonérations. On entend par « impôt sur le revenu » que le revenu est inclus dans l'assiette de l'impôt sur le revenu et imposé selon une formule progressive du taux.

* Les dividendes étant payés sur les bénéfices imposables des sociétés (sauf lorsque ces bénéfices sont exonérés ou faiblement imposés), le taux d'imposition des dividendes au niveau individuel est un autre impôt sur le rendement des actions. En principe, il devrait être inférieur au taux d'imposition des revenus des intérêts pour garantir la neutralité de la fiscalité sur la dette et les actions.

** Les taux ne tiennent pas compte du fait que les plus-values peuvent être imposées au niveau de la société en tant que partie des bénéfices de la société.

[^] Les intérêts sur les obligations d'État sont imposés à la source à hauteur de 20 %. Les plus-values des sociétés cotées en bourse ont été suspendues depuis leur introduction et jusqu'en décembre 2021, sans que l'on sache comment elles s'appliqueront par la suite.

^{^^} Les dividendes des sociétés holding et des sociétés offshore sont exonérés, ce qui signifie que les taux déclarés ici sont souvent inapplicables.

Source : Mansour et Zolt, 2023⁷².

En résumé, les gouvernements de la région MENA taxent de manière disproportionnée les bas salaires et les revenus du travail, tout en exonérant ou en taxant faiblement les hauts salaires, les revenus passifs et les bénéfices du secteur privé. Ces politiques révèlent les rapports de force qui prévalent dans la région. Les riches particuliers se sont clairement

emparés des politiques fiscales pour échapper au paiement de leur juste part, tandis que les gouvernements ont constamment transféré la charge fiscale des sociétés vers les ménages. En Égypte par exemple, la part des taxes totales sur les biens et services sur la période 2014-2018 est passée de 42,8 % à 48 %, tandis que la part de l'impôt sur les sociétés a diminué de 35,9 % à 24 %. Une tendance similaire peut être observée en Tunisie, où la contribution des sociétés aux recettes fiscales totales a diminué de 37 % entre 2010 et 2018, tandis que celle des ménages a augmenté de 10 % au cours de la même période⁷³.

La plupart des recettes fiscales de la région sont collectées auprès des ménages à revenus faibles et moyens, et une part importante de ces recettes est utilisée pour le service de la dette intérieure et extérieure. Dans les faits, le service de la dette représente environ 48,7 % des recettes fiscales en Tunisie⁷⁴, 37 % des recettes fiscales au Maroc⁷⁵ et 58,1 % des recettes fiscales en Jordanie⁷⁶. Il s'agit clairement d'un processus de redistribution inversée, du bas vers le haut. Les ménages paient des impôts qui sont redistribués par le biais du service de la dette aux riches, dont beaucoup détiennent des obligations d'État qui sont exonérées ou sous-imposées. Les services publics se retrouvent ainsi privés de financement à cause de l'austérité et du service de la dette, ce qui ouvre la voie à l'essor de la privatisation des soins de santé et de l'éducation. Ces systèmes fiscaux alimentent un cercle vicieux de redistribution régressive des richesses et des revenus, aggravant la crise des inégalités dans la région.

3.2. ANALYSE COMPARATIVE DE L'ÉGYPTE, DU LIBAN, DU MAROC ET DE LA TUNISIE

3.2.1. LE FMI ET LA FISCALITÉ INDIRECTE (OU COMMENT LES GOUVERNEMENTS ONT APPRIS À AIMER LA TVA)

Le FMI a joué un rôle majeur en rendant les gouvernements de la région trop dépendants de la fiscalité indirecte régressive en érigeant résolument la TVA comme un levier incontournable. La Tunisie, le Maroc et l'Égypte ont tous adopté la TVA à la suite des programmes du FMI en 1986, 1990 et 2016, respectivement. En Égypte (dernier pays en date à avoir adopté la TVA), le FMI a fait pression pour remplacer l'ancienne taxe générale sur les ventes de 10 % (que le FMI avait lui-même conçue en 1991) par une TVA fixée à un taux initial de 13 %, puis augmentée à 14 % (certaines exonérations s'appliquent aux denrées alimentaires de base).

Du point de vue du FMI, cette mesure a été un succès : les taxes sur les biens et les services (hors accises pétrolières) généraient des recettes équivalentes à 4,5 % du PIB en 2014/2015 avant l'introduction de la TVA, pour atteindre 5,4 % en 2020/2021 après cette réforme fiscale⁷⁷. En Tunisie, le FMI a supervisé la réforme de la TVA afin d'harmoniser et d'augmenter les

taux d'imposition, tout en réduisant de moitié la liste des biens exonérés. La hausse des recettes fiscales qui en découle ne tient pas compte de l'impact régressif des impôts indirects en matière de répartition. En effet, tout en préconisant des augmentations de la TVA et des suppressions d'exonérations, les analyses du FMI ont révélé qu'en Tunisie la TVA était « inefficace et biaisée en faveur des riches⁷⁸ ». Comme nous le verrons plus bas, ces effets négatifs globaux sur la répartition des revenus masquent des impacts négatifs particulièrement prononcés des politiques de TVA sur le genre.

Les impôts indirects concernent la consommation et affectent donc de manière disproportionnée les personnes situées au bas de l'échelle des revenus, car ces ménages consacrent une part plus importante de leur revenu à la consommation des produits essentiels que les ménages à revenus plus élevés, qui peuvent épargner ou investir tout revenu non utilisé. La TVA est également discriminante du point de vue du genre, car les femmes gagnent généralement moins et ont des revenus plus faibles que les hommes. Pour elles, la TVA représente une part plus importante de leurs dépenses. Les femmes ont également tendance à dépenser proportionnellement plus pour l'alimentation et d'autres biens de consommation ménagers en raison de la plus grande part de travail de soin non rémunéré qu'elles assurent. En outre, les produits menstruels liés à la santé sexuelle et reproductive ne sont pas exonérés de TVA.

En effet, si les différences liées au genre ne sont pas prises en compte dès le départ, la TVA est discriminatoire à l'égard des femmes⁷⁹. Par conséquent, ces impôts indirects enracinent souvent les injustices fiscales et creusent les inégalités socio-économiques.

Connus de longue date et avérés, les effets néfastes de la TVA n'ont toutefois pas persuadé le FMI de changer de cap. Dans le cadre du soutien technique apporté au Liban en 2023 sur les questions fiscales, le FMI a exhorté le pays à redorer l'image de la TVA⁸⁰. Dans le pays, le système de TVA repose sur un taux positif unique (11 % depuis 2017), même si le FMI a proposé de le porter à 15 %, puis à 20 %⁸¹.

Outre l'augmentation des taux, le Fonds recommande d'élargir l'assiette de la TVA. Certaines de ces recommandations, comme la suppression du service de détaxe ou la taxation des transactions immobilières au-delà d'un certain seuil⁸², sont prometteuses sur le plan fiscal et ne risquent pas d'affecter les personnes situées au bas de l'échelle des revenus. En revanche, d'autres recommandations du FMI pour le Liban incluent la suppression des exonérations de TVA pour les services de santé et d'éducation, ainsi que pour le diesel. Dans le premier cas, l'introduction de la TVA pourrait entraîner des hausses de prix importantes en cas de crise du coût de la vie. En 2020, les dépenses à la charge des patient·es représentaient 44 % de l'ensemble des dépenses de santé courantes au Liban⁸³. Cela suggère qu'une hausse des prix après impôt aurait un impact sur la capacité des ménages à payer les services de santé, notamment compte tenu des limites des services fournis par l'État⁸⁴.

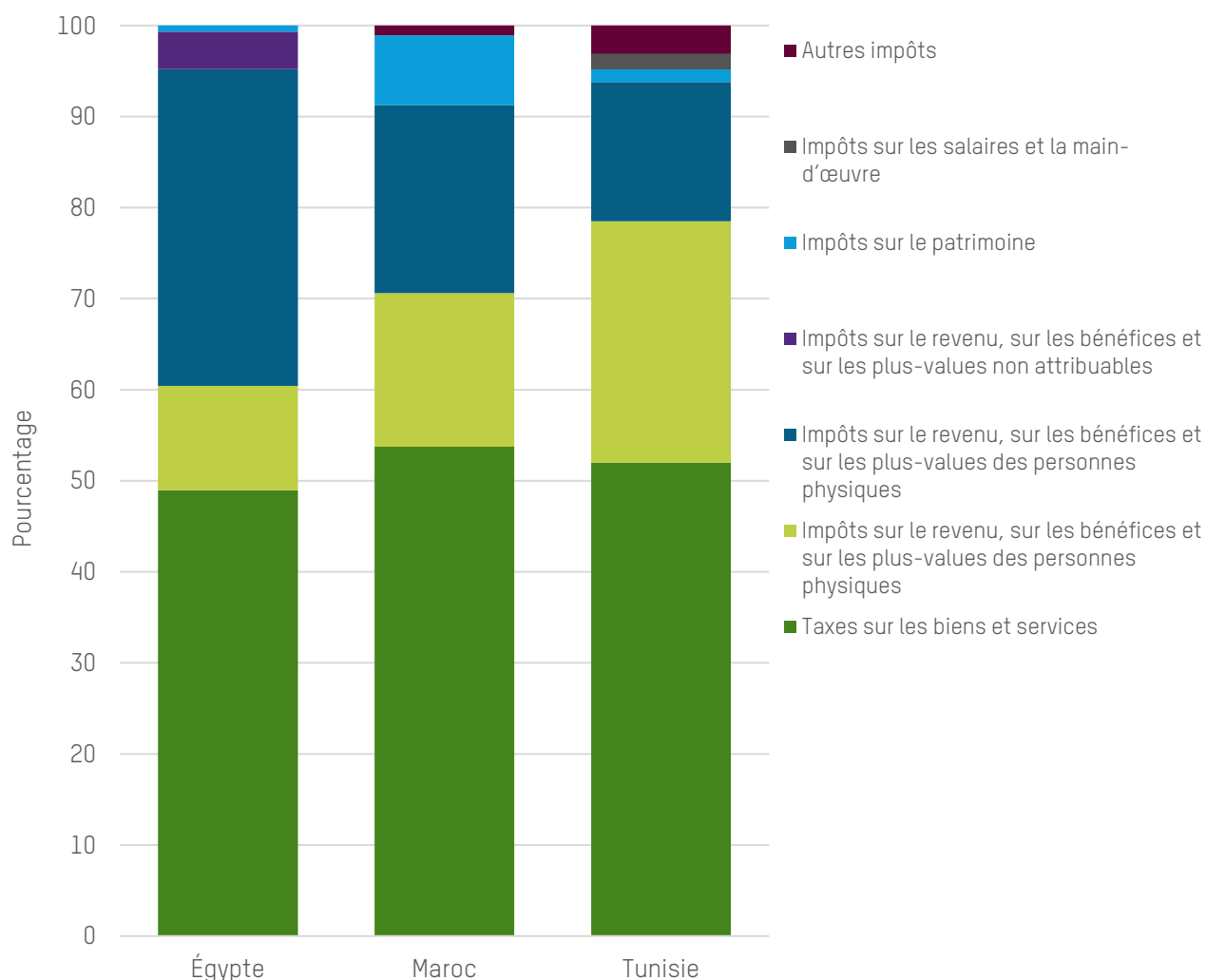
Dans le cas des exonérations sur le carburant, cette réforme de la TVA est explicitement destinée à tirer des revenus des compagnies d'électricité

Si les différences liées au genre ne sont pas prises en compte dès le départ, la TVA est discriminatoire à l'égard des femmes.

privées, ce qui est en principe un objectif louable. Elle peut néanmoins avoir un impact involontaire sur les ménages à faible revenu en augmentant les coûts de l'électricité ou du carburant. Ceux-ci ont grimpé en flèche depuis la suppression des subventions aux carburants en 2021, rendant l'électricité inaccessible pour une grande partie de la population⁸⁵.

Ce cas soulève des questions sur les objectifs ultimes de la réforme de la TVA et sur la capacité des recettes générées à financer des politiques redistributives. Peu d'éléments probants confirment que les ressources supplémentaires générées par l'augmentation de la fiscalité indirecte sont canalisées vers des mesures de redistribution. Il s'agit d'une possibilité théorique plutôt que d'une réalité concrète pour la plupart des pays, qui finissent souvent par réorienter les ressources supplémentaires vers le service de la dette.

Graphique 6. Part des différentes recettes fiscales dans la fiscalité totale des pays de la région MENA dans les années 2010



Source : statistiques mondiales de l'OCDE sur les revenus 2023. Moyenne sur les années 2010-2019, hors cotisations de sécurité sociale. Les données sur le Liban ne sont pas disponibles⁸⁶.

3.2.2. ACTIFS INALIÉNABLES

Les personnes fortunées accumulent souvent des actifs comme des biens immobiliers, peuvent se livrer à des spéculations sur la valeur de ces actifs et, surtout, peuvent transmettre ces actifs à leurs enfants, souvent des hommes, tout en conservant leur position de pouvoir par rapport à celles et ceux qui essaient de joindre les deux bouts. Par conséquent, l'imposition de tels actifs permet non seulement de générer des recettes pour financer les services publics destinés à réduire les inégalités, mais aussi de réduire les inégalités et d'inciter les propriétaires d'actifs à les utiliser à des fins productives.

Or, ces actifs restent largement sous-imposés, à l'image des droits de succession. La Tunisie applique par exemple des taux variant entre 2,5 % et 35 % en fonction du degré de parenté. Étant donné que ces taux ne dépendent pas de la valeur de la succession, ils favorisent les personnes riches qui peuvent transmettre sans difficulté des fortunes exorbitantes.

Ailleurs, la fiscalité sur les successions est encore plus légère : le Maroc applique des taux de 1 % à 1,5 %, tandis que l'Égypte n'applique aucune fiscalité sur la succession. Au Liban, les taux varient de 3 à 45 %, mais le pays dispose également d'un barème progressif pour ces impôts. Dans la région, les lois en matière de succession favorisent principalement les hommes, surtout concernant la transmission des actifs et des terres. Tous les pays de la région MENA établissent une discrimination entre les fils et les filles en matière de succession⁸⁷. Les faibles taux d'imposition sur la succession enracinent donc les inégalités entre les générations et creusent les inégalités de genre.

Dans la région, les lois en matière de succession favorisent principalement les hommes, surtout concernant la transmission des actifs et des terres.

La fiscalité sur la propriété foncière est également faible. Le Maroc reste le pays le plus inéquitable à cet égard, car l'impôt foncier s'applique à l'occupant·e, qu'elle/il soit ou non propriétaire. En Égypte, au Liban et en Tunisie, seul·es les propriétaires sont redevables de l'impôt foncier⁸⁸. Cet impôt reste toutefois très marginal : il ne génère que 0,16 % (Tunisie)⁸⁹, 0,008 % (Maroc)⁹⁰ et 0,27 % (Égypte)⁹¹ des recettes fiscales.

Enfin, la Tunisie est le seul pays à taxer le patrimoine net, notamment le patrimoine immobilier. Cet impôt a été introduit très récemment (en 2023) et s'applique aux personnes possédant des biens immobiliers d'une valeur effective totale d'au moins 3 millions de dinars (969 000 dollars). Le taux en vigueur est fixé à 0,5 % de la valeur des biens. Bien que l'adoption de cet impôt soit un pas vers plus d'équité, son efficacité sera probablement limitée en raison de son assiette réduite (elle ne s'applique pas à d'autres sources de richesse, comme les actifs financiers) et de l'absence de progressivité.

3.2.3. UNE PROGRESSIVITÉ LIMITÉE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Dans la région MENA, la fiscalité progressive est limitée (voir Tableau 2) et même les taux marginaux les plus élevés sont relativement bas par rapport

aux normes internationales. Le Maroc est le pays qui se rapproche le plus de la fiscalité progressive, avec six tranches d'imposition dont la plus élevée atteint 38 %. La plupart des autres pays de la région imposent beaucoup moins les revenus. Le nombre de tranches d'imposition est plus élevé en Égypte et au Liban. Mais dans les deux cas, les taux maximum ne dépassent pas 25 %.

La Tunisie affiche un taux marginal d'imposition relativement élevé pour les plus hauts revenus, mais dans un système par ailleurs très injuste : le taux d'imposition passe de 0 % à 26 % dans la seule première tranche imposable, ce qui contribue à une politique globale qui surimpose généralement les ménages des classes populaires et des classes moyennes. En principe, la tranche exonérée devrait inclure les revenus les plus faibles. Or, le salaire minimum (la rémunération ou le salaire le plus bas prévu par la loi) est souvent imposable dans la plupart des pays de la région MENA.

Tableau 2. Tableaux de l'impôt sur le revenu pour l'Égypte, le Liban, le Maroc et la Tunisie

Égypte			Liban			Maroc			Tunisie		
Tranches de revenus imposables		Taux d'imposition	Tranches de revenus imposables		Taux d'imposition	Tranches de revenus imposables		Taux d'imposition	Tranches de revenus imposables		Taux d'imposition
Devise nationale	Équivalent en dollars		Devise nationale	Équivalent en dollars*		Devise nationale	Équivalent en dollars		Devise nationale	Équivalent en dollars	
0-15 000	0-500	0 %	0-9 M	S. O.	4 %	0-30 000	0-3 000	0 %	0-5 000	0-1 600	0 %
15 000-30 000	500-1 000	2,5 %	9-24 M	S. O.	7 %	30 000-50 000	3 000-5 100	10 %	5 000-20 000	1 600-6 500	26 %
30 000-45 000	1 000-1 500	10 %	24-54 M	S. O.	12 %	50 000-60 000	5 100-6 100	20 %	20 000-30 000	6 500-9 700	28 %
45 000-60 000	1 500-1 900	15 %	54-104 M	S. O.	16 %	60 000-80 000	6 100-8 200	30 %	30 000-50 000	9 700-16 100	32 %
60 000-200 000	1 900-6 500	20 %	104-225 M	S. O.	21 %	80 000-180 000	8 200-18 400	34 %	>50 000	>16 100	35 %
200 000-400 000	6 500-13 000	22,5 %	>225 M	S. O.	25 %	>180 000	>18 400	38 %			
>400 000	>13 000	25 %									

Source : auteur-es, législation nationale (2023). Conversion en dollars basée sur les taux de change de juillet 2023, arrondie au nombre le plus proche pour plus de clarté.

*Des conversions fiables en dollars ne sont pas disponibles pour le Liban en raison de l'ambiguïté entre le taux de la banque centrale et le taux du marché.

Hormis les différences de taux et de tranches d'imposition, les politiques publiques dans la région MENA partagent le même cap vers un impôt sur le revenu faiblement progressif, une classe moyenne taxée de manière disproportionnée et des privilèges fiscaux pour les riches. Ces politiques sous-tendent la persistance des inégalités de revenus, car les gouvernements se privent dans les faits d'une assiette fiscale solide.

3.2.4. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS - OU LA LÉGALISATION DE L'ÉVASION FISCALE

L'impôt sur les sociétés illustre la mainmise des élites sur les régimes fiscaux de la région. Alors que les pays ont alourdi la charge fiscale des ménages et supprimé les exonérations, ils ont constamment diminué l'impôt sur les sociétés et ont offert à ces dernières des moyens légaux d'échapper au paiement de leurs maigres cotisations grâce à de généreuses incitations fiscales. Une fois de plus, cela canalise les ressources publiques vers les riches.

Au cours des dernières décennies, les pays de la région MENA se sont joints au nivellement par le bas en réduisant les taux d'imposition légaux sur les sociétés. L'Égypte a par exemple abaissé son taux de 25 % à 22,5 % en 2015⁹². En Tunisie, le taux de l'impôt sur les sociétés est passé de 35 % en 2007 à 15 % en 2021⁹³, si bien que le pays est à deux doigts d'être considéré comme un paradis fiscal.

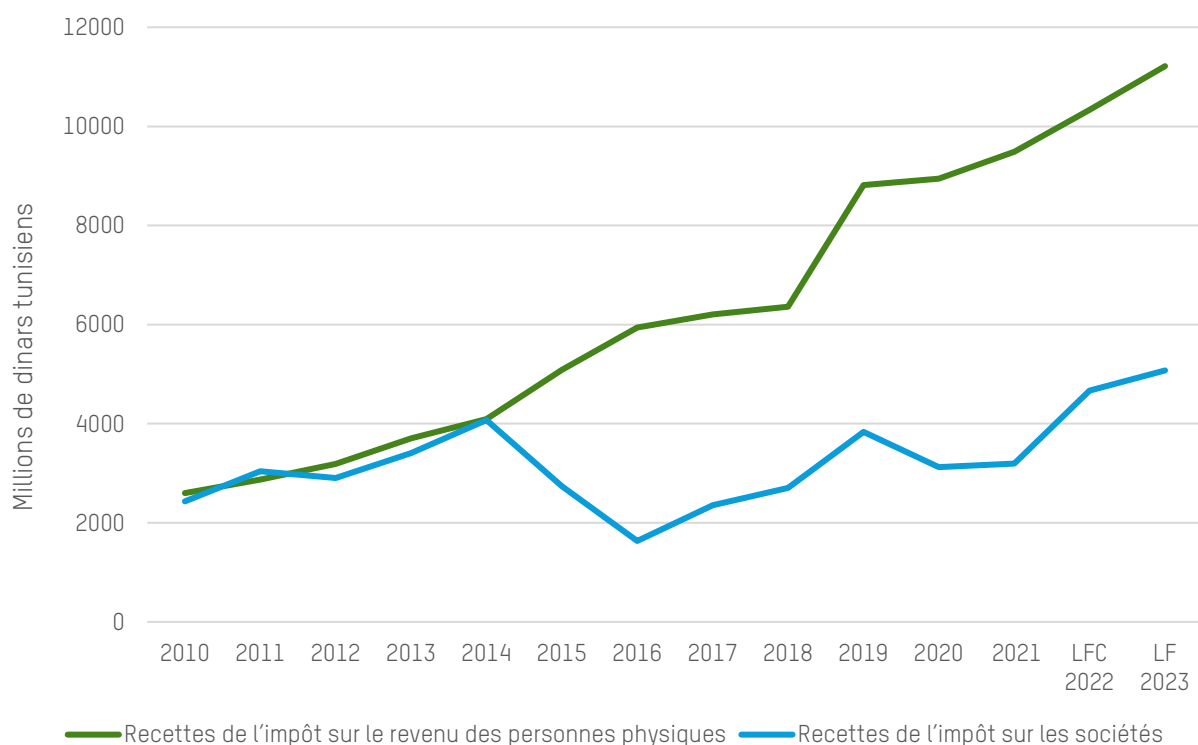
De même, l'impôt sur les sociétés au Liban n'était que de 15 %, bien que la conjoncture économique difficile ait incité le gouvernement à l'augmenter à 17 % en 2017⁹⁴. Au Maroc, il est passé de 30 % avant 2014 à un barème progressif aujourd'hui. Bien que cela puisse contribuer à l'équité entre les petites entreprises et les grandes sociétés, le taux effectif d'imposition des sociétés est inférieur à ce qu'il était en 2014. Conscient de ces déséquilibres, le Maroc a commencé à relever progressivement le taux de l'impôt sur les sociétés en 2023.

Le taux de l'impôt sur les sociétés a été réduit sous prétexte que cela augmenterait la rentabilité du secteur privé, stimulant ainsi l'investissement, créant des emplois, encourageant les entreprises informelles à se formaliser et augmentant les recettes fiscales. Or, cette promesse a fait place à une retentissante désillusion, car la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés a découlé sur une diminution ou une stagnation des recettes publiques nécessaires au financement des services publics et à la lutte contre les inégalités existantes, sans pour autant parvenir à stimuler une hausse des investissements. La Tunisie incarne bien cette situation : les recettes issues de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont restées à des niveaux similaires jusqu'en 2014 (voir Graphique 7). À la suite d'une baisse de cinq points du taux de l'impôt sur les sociétés en 2014, les recettes afférentes se sont effondrées et n'ont atteint et dépassé leur niveau de 2014 qu'en 2022. Entre-temps, le nombre de nouvelles entreprises n'a pas augmenté de manière significative entre 2012 et 2019⁹⁵.

De même au Maroc, la transition du taux proportionnel de 30 % vers les taux inférieurs du barème progressif a coûté au gouvernement environ 5 % des recettes perçues au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés⁹⁶.

Au Maroc, 43,9 % des bénéficiaires d'incitations fiscales sont des entreprises. Le coût de ces incitations est supérieur à l'ensemble du budget annuel de la santé.

Graphique 7. Évolution des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés en Tunisie



Source : ministère des Finances tunisien, 2023⁹⁷. LF signifie *loi de finances* et LFC *loi de finances complémentaire*.

Les entreprises des pays de la région MENA bénéficient d'une série d'incitations fiscales en plus de faibles taux d'imposition sur le revenu des sociétés.

Par exemple, les entreprises installées dans les zones franches marocaines bénéficient d'une exonération illimitée de la TVA ainsi que d'une exonération de cinq ans de l'impôt sur les sociétés, suivie d'un faible taux de 8,75 %⁹⁸. Ces incitations à l'investissement représentent un coût indirect pour l'État : il se retrouve privé de recettes et cela l'empêche de mobiliser efficacement les ressources nationales. Pour l'année 2021, le coût de l'ensemble des incitations fiscales au Maroc (englobant les différentes réductions et exonérations fiscales) est estimé à 29,5 milliards de dirhams (3,3 milliards de dollars)⁹⁹. Dans l'ensemble, 43,9 % du total des bénéficiaires des incitations fiscales sont des entreprises¹⁰⁰. Le coût des incitations à l'investissement est supérieur à l'ensemble du budget alloué à la santé cette année-là (23 milliards de dirhams, soit 2,6 milliards de dollars)¹⁰¹, montrant ainsi l'ampleur du manque à gagner pour l'État.

La situation est similaire en Tunisie, où le coût des incitations fiscales est estimé à 7,75 milliards de dinars (2,5 milliards de dollars)¹⁰², ce qui est légèrement supérieur au budget consacré à l'éducation et correspond à plus du double du budget alloué aux dépenses de santé¹⁰³. Les entreprises ont bénéficié de 42,7 % du coût total des dépenses fiscales, alors que les ménages ont bénéficié de 52 % des dépenses¹⁰⁴.

Les incitations fiscales pour les ménages sont également très inégales en Tunisie. Par exemple, la Tunisie propose des déductions fiscales aux parents avec enfants à charge, mais elles ne sont accordées qu'au « chef de famille » qui, selon la loi tunisienne, est automatiquement le mari ou le père. Les hommes bénéficient donc de manière disproportionnée des incitations fiscales destinées aux ménages.

La Tunisie propose des déductions fiscales aux parents avec enfants à charge, mais elles ne sont accordées qu'au « chef de famille » qui, selon la loi tunisienne, est automatiquement le mari ou le père.

Le Liban dispose d'un système bien établi de crédits d'impôt et d'incitations à l'investissement. Les sociétés holding, les sociétés offshore et les entreprises de transport maritime sont exonérées en permanence de l'impôt sur les sociétés, tandis que l'Autorité pour le développement de l'investissement est compétente pour accorder des exonérations de l'impôt sur les sociétés et des droits et taxes supplémentaires, tant pour les grands projets que pour les petites et moyennes entreprises, pour une période pouvant atteindre 10 ans¹⁰⁵. Dans un contexte où l'impôt sur les sociétés est déjà peu élevé, cela signifie qu'il existe de nombreuses échappatoires permettant aux entreprises d'éviter de payer des impôts pendant plusieurs années.

En raison de la complexité des procédures administratives liées à ces incitations, les bénéficiaires sont principalement les grandes entreprises et les personnes fortunées qui ont les moyens d'engager des comptables et des avocat-es. Par exemple, une loi peut décréter une incitation fiscale, mais ses procédures d'accès feront l'objet d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté ministériel. Du fait de l'opacité et des difficultés d'accès à ces informations, les petites entreprises ont plus de mal à bénéficier de telles incitations¹⁰⁶.

La faible imposition des entreprises est particulièrement inéquitable, étant donné que les marchés financiers nationaux (en particulier le secteur bancaire) profitent du besoin croissant d'emprunter des gouvernements. Malgré les faibles taux d'intérêt sur les marchés mondiaux avant la pandémie, des taux d'intérêt élevés ont subsisté en Égypte, notamment après les réformes nationales de 2016. Avant la guerre en Ukraine, les taux d'intérêt sur les marchés mondiaux ont encore baissé. Ils ont en revanche peu diminué en Égypte, ce qui en fait un facteur majeur de vulnérabilité de la dette du pays¹⁰⁷.

Ce point est particulièrement important. En effet, les banques ne se contentent pas d'accorder des prêts aux gouvernements, mais tirent également une grande partie de leurs revenus des bons du Trésor. En 2018, il a été estimé que 14,5 milliards de livres égyptiennes [des revenus du secteur bancaire] provenaient des bons du Trésor et que 18,5 milliards de livres égyptiennes constituaient le reste des revenus issus d'autres sources¹⁰⁸. Bien qu'il tire une part importante de ses revenus de la dette publique, le secteur bancaire reste faiblement imposé, avec un taux général de 22,5 %. Pendant la pandémie, une période où les gouvernements avaient besoin de lever des fonds, le taux sur les gains du Trésor a en fait été abaissé. Les plus-values réalisées sur les bons du Trésor ont été imposées à un taux réduit de 10 % entre 2020 et 2021, au lieu du taux de l'impôt sur les sociétés de 22,5 %¹⁰⁹. Cette mesure a encore accru les profits du secteur financier, alors que les services publics sont en difficulté et que la pauvreté s'accroît.

3.2.5. LA PROMESSE NON TENUE DU FMI D'UNE FISCALITÉ JUSTE

Le FMI a toujours affirmé que des systèmes fiscaux justes étaient nécessaires, mais, dans les faits, son bilan est mitigé.

Ses conseils politiques comprennent généralement des recommandations qui pourraient contribuer à instaurer une fiscalité plus équitable. Par exemple, les réformes tunisiennes du milieu des années 2010 ont introduit une taxe sur les dividendes et créé un département en charge des gros contribuables doté de fonctions d'audit renforcées. De même, il a été demandé à l'Égypte de « rationaliser » l'administration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés en 1997, d'instaurer un impôt sur les plus-values des transactions boursières en 2017 et d'abolir les exonérations d'impôt sur les sociétés dans les zones franches en 2023. Il s'agit de recommandations généralement positives, bien qu'elles ne soient pas toujours mises en œuvre, susceptibles d'élargir l'assiette fiscale en incorporant ou en surveillant mieux les personnes et les sociétés fortunées.

Toutefois, les mesures du FMI concernant l'imposition directe des revenus tiennent rarement leurs promesses ou ne le font que de manière éphémère. Le Tableau 3 montre l'évolution de la fiscalité directe avant et après un programme récent du FMI comportant des réformes de la politique fiscale, repéré dans le temps (« t »). Par exemple, les réformes de la politique fiscale de la Tunisie en 2016 ont augmenté de manière significative les recettes pendant les trois premières années, mais seulement pour retomber ensuite dans les vieux schémas. La situation est encore moins convaincante en Égypte et au Maroc : il n'y a pratiquement pas eu de changement significatif dans les recettes issues de la fiscalité directe. Cela laisse à penser que même lorsque le FMI préconise une augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, ces politiques sont introduites de manière aléatoire et sans enthousiasme, ou alors les particuliers et les entreprises trouvent des moyens d'échapper aux nouveaux impôts. Cela est révélateur de l'absence de volonté politique dans les pays de la région MENA pour transformer de manière significative leurs systèmes fiscaux afin de les rendre plus équitables. Cela indique également un manque de volonté politique au sein même du FMI pour mettre à exécution les aspects plus progressifs de ses conseils en matière de politique économique, par opposition à ses mesures traditionnelles et néfastes de réduction des budgets ou d'augmentation des recettes.

Tableau 3. Nouvel engagement du FMI avec certains pays de la région MENA depuis 2020

	Intervention du FMI	Définition de l'impôt selon le FMI	-1	t	1	2	3
Égypte	Mécanisme élargi de crédit (t=2016)	Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés (% du PIB)	5,8	5,9	5,8	5,8	5,6
Maroc	Ligne de précaution et de liquidité (t=2018)	Impôts sur le revenu, les bénéficiaires et les plus-values (% du PIB)	8,1	8,0	7,9	8,3*	7,3*

Tunisie	Accord de confirmation (t=2013)	Fiscalité directe (% du PIB)	8,6	9,3	9,9	9,2	8,5
---------	---------------------------------	------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Remarque : l'astérisque indique les années pendant la pandémie de COVID-19 (2020 et 2021).

Source : auteur-es, à partir de données provenant de plusieurs rapports du FMI relatifs ou consécutifs au prêt accordé à l'Égypte au titre du mécanisme élargi de crédit de 2016 (*rapports pays du FMI* n° 17/17, 19/311 et 23/2), à l'accord de 2018 en faveur du Maroc au titre de la ligne de précaution et de liquidité (*rapports pays du FMI* n° 19/24, 23/042 et 23/142) et à l'accord de confirmation de 2013 de la Tunisie (*rapports pays du FMI* n° 15/285 et 18/218).

3.2.6. MANQUE À GAGNER EN RAISON DE LA FRAUDE ET DE L'ÉVASION FISCALES

La fraude fiscale, l'évasion fiscale et l'évitement fiscal privent les gouvernements de la région MENA de montants importants de recettes potentielles. Deux formes d'évasion fiscale sont répandues : la non-déclaration des revenus et la déclaration constante de pertes.

Par exemple, 47,3 % des sociétés tunisiennes enregistrées n'ont pas déclaré leurs revenus en 2019. La plupart des sociétés qui l'ont fait ont déclaré un résultat nul ou une perte. À titre indicatif, seul un quart des sociétés ont déclaré un revenu imposable en 2015, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles¹¹⁰.

De même, la proportion de sociétés marocaines ayant déclaré des pertes ou des résultats nuls est passée de 39 % en 1977 à 69 % en 2015¹¹¹. Le Liban se distingue également par son système fiscal pour le moins « poreux »¹¹² : les recettes fiscales pourraient être 50 % plus élevées si les impôts applicables étaient effectivement perçus¹¹³. D'après les estimations de 2018, l'évasion fiscale pourrait représenter un manque à gagner de 5 milliards de dollars par an pour le pays. Principalement en cause : la déclaration inadéquate des salaires et des bénéficiaires et l'évasion fiscale en matière de TVA¹¹⁴.

La prévalence de la fraude et de l'évasion fiscales dans la région peut être attribuée à de nombreux facteurs, notamment le manque de personnel et de financement des administrations fiscales, le manque d'inclusion financière et les faibles taux de bancarisation, la numérisation inadéquate des systèmes fiscaux, les réglementations trop complexes, le recours abusif aux paradis fiscaux¹¹⁵ et la persistance d'un niveau élevé d'informalité¹¹⁶. Ces problèmes appellent des solutions urgentes, car ils coûtent très cher à l'État. Les analyses des systèmes fiscaux révèlent que le coût de la fraude en Tunisie représente environ un quart du PIB¹¹⁷, et 3,6 % du PIB en Égypte pour l'exercice 2011-2012, selon les dernières estimations disponibles¹¹⁸. Cette situation ne peut être corrigée sans une coopération internationale voyant les pays du Nord lutter contre les paradis fiscaux sur leur territoire. Ces paradis fiscaux détournent injustement les ressources des pays du Sud vers ceux du Nord, en quête de taux d'imposition plus bas. Cela a pour effet de creuser et d'enraciner les inégalités de richesse et de revenu entre les pays du Nord et du Sud.

En réponse aux niveaux élevés de fraude et d'évasion fiscales des entreprises au niveau mondial et face à l'exacerbation de la concurrence fiscale, le G20 a mandaté l'OCDE pour lancer le projet BEPS (Base Erosion and

Profit Shifting, érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires). Près de 140 pays (dont de nombreux pays de la région MENA) ont discuté et approuvé une deuxième série de mesures lors du Cadre inclusif de l'OCDE afin d'approfondir ces mesures et de relever les défis liés à l'imposition d'une économie très numérisée.

Cela a donné naissance à un ensemble de mesures reposant sur deux piliers : le premier pilier vise à créer de nouveaux droits d'imposition sur les entreprises les plus rentables afin de réaffecter les recettes fiscales aux pays où la production ou les ventes ont lieu. Le deuxième pilier, par l'instauration d'un nouvel impôt minimum mondial de 15 %, vise à limiter la concurrence fiscale entre les pays. La mise en œuvre du deuxième pilier est encore très limitée au niveau mondial, tandis que l'avenir du premier pilier est encore suspendu à la ratification par une convention multilatérale, laquelle reste incertaine.

Mais de manière générale, cet ensemble de mesures est loin de représenter au mieux les intérêts des pays en développement, y compris ceux de la région MENA. Le taux d'imposition minimum de 15 % est trop bas (cela correspond aux pratiques de certains paradis fiscaux), sans compter qu'il est conçu pour être principalement collecté dans les pays qui abritent les sièges sociaux des grandes entreprises. Par ailleurs, le premier pilier est complexe, insuffisant, de portée limitée et difficile à mettre en œuvre pour les pays dont les capacités d'administration des recettes sont limitées.

Dans l'ensemble, il ne générera pas les revenus supplémentaires escomptés, alors que l'économie numérique continue de croître dans la région MENA. Selon Oxfam, certains pays pourraient tirer moins d'un million de dollars par an du premier pilier, une somme qui pourrait ne pas justifier les dépenses administratives liées à la mise en œuvre¹¹⁹. Entre-temps, des pays comme la Tunisie ont pris des mesures au titre du cadre BEPS pour améliorer les pratiques en matière de prix de transfert¹²⁰, qui sont nécessaires mais insuffisantes.

Ce rapide aperçu des principales caractéristiques des systèmes fiscaux en vigueur dans la région montre de manière irréfutable que les politiques fiscales ont été conçues pour bénéficier aux personnes les plus riches de la société et les aider dans leur quête de toujours plus de richesse et de pouvoir. Ce contrat fiscal dominant se fait aux dépens du reste de la population, qui endure une austérité sévère et subventionne les profits des riches. Cette réalité n'est toutefois pas inévitable. L'austérité n'est pas une fatalité ; elle est à la fois la cause et le résultat directs du fait que les riches peuvent se soustraire au paiement de leur juste part d'impôts.

... les politiques fiscales ont été conçues pour bénéficier aux personnes les plus riches de la société et les aider dans leur quête de toujours plus de richesse et de pouvoir.

3.3. COMMENT L'IMPOSITION DU PATRIMOINE PEUT-ELLE GÉNÉRER DES RECETTES POUR FINANCER DES DÉPENSES PUBLIQUES QUI RÉDUISENT LES INÉGALITÉS ?

Les riches ont bien tiré leur épingle du jeu lors des récentes crises. D'autres, en revanche, en subissent encore les conséquences (augmentation du chômage, hausse vertigineuse du coût de la vie et de l'inflation, baisse des revenus réels) sans avoir le luxe de se projeter dans l'avenir. Cette situation n'a assurément pas épargné la région MENA.

D'après les données disponibles pour 10 pays de la région, les personnes disposant d'un patrimoine net de plus de 5 millions de dollars ont vu leur richesse augmenter de 75 % pour passer d'un total combiné de 1 684 milliards de dollars en 2019 à près de 3 000 milliards de dollars fin 2022¹²¹. La polycrise leur a été bénéfique.

Dans le même temps, la région est à contre-courant des réformes fiscales progressives entreprises par de nombreux gouvernements à travers le monde. Il est temps de taxer la richesse dans la région MENA pour corriger les inégalités historiques décrites dans ce rapport. Cela permettrait non seulement de libérer des ressources pour des investissements vitaux dans les services publics, mais aussi de réduire les inégalités de richesse.

Tableau 4 : Impôt progressif sur la fortune dans quatre pays de la région MENA, décembre 2022

Pays	Groupe de richesse (dollars)	Nombre de personnes	Richesse totale (milliards de dollars)	Scénario fiscal 1 (impôt progressif)		Scénario fiscal 2 (taxe uniforme pour toutes les fortunes supérieures à 5 millions de dollars) 2/	
				Taux marginal d'imposition	Recettes (milliards de dollars)	Taux d'imposition forfaitaire	Recettes (milliards de dollars)
Égypte	+ de 5 millions 1/	6 130	153,9	2 %	1,08	2 %	2,47
	+ de 50 millions	355	87,1	3 %	1,73	3 %	3,70
	> 1 milliard	7	18,6	5 %	0,58	5 %	6,16
	Total				3,39		
Jordanie	+ de 5 millions 1/	1 070	31,5	2 %	0,30	2 %	0,52
	+ de 50 millions	55	14,0	3 %	0,34	3 %	0,78

						5 %	1,31
	Total				0,64		
Liban	+ de 5 millions 1/	515	34,9	2 %	0,20	2 %	0,65
	+ de 50 millions	35	23,9	3 %	0,49	3 %	0,97
	> 1 milliard	6	11,8	5 %	0,29	5 %	1,62
	Total				0,98		
Maroc	+ de 5 millions 1/	1 420	31,5	2 %	0,23	2 %	0,49
	+ de 50 millions	70	16,3	3 %	0,35	3 %	0,73
	> 1 milliard	2	3,0	5 %	0,05	5 %	1,22
	Total				0,64		

Source : calculs des auteur-es, sur la base des données de Wealth-X. Voir la note méthodologique.

1/ La catégorie de richesse « + de 5 millions de dollars » comprend toutes les personnes dont la richesse est supérieure à ce seuil, y compris celles dont la richesse est supérieure à 50 millions de dollars et les milliardaires.

2/ Le scénario du taux d'imposition uniforme est calculé sur la base de la richesse nette globale des personnes détenant plus de 5 millions de dollars, de sorte que les recettes provenant de chaque taux forfaitaire correspondent au total.

Le potentiel de mobilisation des recettes provenant de l'imposition du patrimoine est important et pourrait sérieusement ébranler le culte de l'austérité qui domine les politiques publiques dans la région depuis de nombreuses décennies (Tableau 5). Un impôt forfaitaire net de 5 % sur les fortunes de plus de 5 millions de dollars pourrait générer plus de 10 milliards de dollars de recettes totales en Égypte, en Jordanie, au Liban et au Maroc. Les recettes d'un tel impôt permettraient à l'Égypte de multiplier par deux ses dépenses de santé. De même, la Jordanie pourrait doubler ses dépenses en matière d'éducation. L'Égypte pourrait également lever deux fois le montant du prêt qu'elle a reçu du FMI assorti de conditions d'austérité. Quant au Liban, qui connaît la pire crise économique de son histoire, un impôt sur la fortune pourrait l'aider à multiplier par sept ses dépenses combinées de santé et d'éducation.

Tableau 5. Proportion des dépenses d'éducation et de santé couvertes par les recettes de l'impôt sur la fortune, 2021

Pays	Recettes de l'impôt sur la fortune dans le cadre du scénario fiscal 2 avec un impôt forfaitaire	Dépenses d'éducation (milliards de dollars)	Dépenses de santé (milliards de dollars)	Proportion des dépenses publiques couvertes par l'impôt sur la fortune (%)		Proportion du montant des prêts récents du FMI (approuvés ou prévus)
				Éducation	Santé	

	de 5 % (milliards de dollars)					
Égypte	6,16	10	5,58	61 %	110 %	205 %
Jordanie	1,31	1,24	1,07	105 %	121 %	100 %
Liban 1/	1,62	0,11	0,09	1 408 %	1 670 %	54 %
Maroc	1,22	8,06	3,04	15 %	40 %	24,4 %
Total	10,31					

Source : calculs des auteur-es, basés sur les données de Wealth-X, la liste Forbes des milliardaires, les dépenses publiques d'éducation de l'Institut de statistique de l'UNESCO et les dépenses publiques de santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)¹²². Pour les prêts du FMI, nous nous référons au mécanisme élargi de crédit de 3 milliards de dollars accordé à l'Égypte en 2022, au mécanisme élargi de crédit de 1,3 milliard de dollars accordé à la Jordanie en 2020, au mécanisme élargi de crédit de 3 milliards de dollars accordé au Liban (accord au niveau des services en 2022), à la ligne de crédit flexible de 5 milliards de dollars accordée au Maroc en 2023, et au mécanisme élargi de crédit de 1,9 milliard de dollars accordé à la Tunisie (accord au niveau des services en 2022).

1/ Les dépenses de santé et d'éducation pour le Liban concernent l'année 2022 selon le budget officiel et sont converties en dollars sur la base du taux de change moyen au 1^{er} janvier 2022 et au 31 décembre 2022.

Les pays pourraient prendre des mesures significatives et concrètes pour réduire les inégalités en développant des politiques sociales et en renforçant les services publics. Si ces changements doivent inévitablement être impulsés au niveau national, les acteurs internationaux ont également un rôle à jouer. En sa qualité d'institution financière internationale centrale qui fixe les programmes de politique économique et conçoit les réformes, le FMI pourrait faire office d'agent du changement pour soutenir la réduction des inégalités, conformément à ses propres ambitions clairement énoncées¹²³. Il pourrait encourager les pays à mettre en œuvre des impôts progressifs, en particulier des impôts sur le patrimoine, avec le même enthousiasme que lorsqu'il recommande l'instauration d'une TVA ou la suppression des subventions.

Les pays pourraient prendre des mesures significatives et concrètes pour réduire les inégalités en développant des politiques sociales et en renforçant les services publics.

Qui plus est, le FMI pourrait proposer des alternatives aux mesures de consolidation fiscale (communément appelées « austérité ») qui visent à réduire les dépenses publiques et s'accompagnent d'une aggravation des inégalités économiques et de genre. Les réductions de salaire ou les suppressions de postes dans le secteur public ont un impact direct sur les revenus des citoyen·nes, tandis que les réductions des dépenses sociales affectent particulièrement les ménages à faible revenu qui dépendent des services sociaux (tels que les établissements de soins de santé primaires et les écoles publiques) ou des transferts gouvernementaux (tels que les allocations chômage ou les allocations familiales et de logement). Les mesures d'austérité ralentissent également l'activité économique et aggravent l'impact des crises économiques sous-jacentes. En effet, l'ampleur et la rapidité des coupes budgétaires sont généralement cycliques et sous-estiment l'impact que les modifications des dépenses publiques auront sur l'économie. En contribuant à la contraction de l'économie, elles réduisent d'autant les recettes fiscales potentielles¹²⁴.

4 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les inégalités ne sont pas une fatalité, mais un choix politique. Les niveaux élevés d'inégalité dans la région MENA ne sont ni naturels ni nécessairement permanents. Ce rapport dresse un portrait de l'ampleur des inégalités de revenus et de richesses, ainsi que de leurs causes profondes dans les systèmes fiscaux régressifs qui favorisent les riches, tandis que le reste de la population doit faire face tant bien que mal à des crises qui se chevauchent. Il en ressort que les inégalités ne peuvent être réduites de manière durable que si les riches commencent à payer des impôts proportionnels à leurs gains économiques exorbitants, en abolissant les systèmes conçus pour limiter ou éliminer l'imposition des revenus des entreprises et de la richesse des particuliers.

Les inégalités ne sont pas une fatalité, mais un choix politique.

Le FMI, principal défenseur des réformes au niveau international, a un rôle à jouer en aidant les gouvernements à élaborer des politiques progressistes. Pour ce faire, il devra toutefois abandonner son programme d'austérité et de fiscalité régressive, et promouvoir au contraire une fiscalité progressive pour soutenir les services publics qui réduisent les inégalités de manière significative.

Les gouvernements de la région doivent cesser de servir les intérêts des riches aux dépens du reste de la population. Cela commence par une réforme en profondeur des systèmes fiscaux afin de les ancrer dans la progressivité et de contraindre les riches à payer leur dû de manière équitable pour soutenir les finances publiques et enfin commencer à combler le gouffre qui s'est creusé entre les riches et les autres.

LES GOUVERNEMENTS DE LA RÉGION DEVRAIENT :

4.1. FIXER DES OBJECTIFS NATIONAUX POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- Collecter et publier chaque année des données sur les revenus et la fortune des personnes physiques.
- Exploiter ces données pour analyser l'impact distributif de toutes les politiques proposées.
- Travailler avec la société civile et d'autres acteurs pour élaborer des plans nationaux de réduction des inégalités.
- Fixer des objectifs clairs et limités dans le temps pour réduire les inégalités, de sorte que le revenu des 10 % les plus riches ne soit pas supérieur à celui des 40 % les plus pauvres (soit un ratio de Palma de 1).

4.2 TAXER LES RICHES – MAINTENANT

- Appliquer un impôt de solidarité unique d'au moins 5 % sur le patrimoine net des 1 % les plus riches.
- Appliquer un impôt progressif permanent sur la fortune, avec un taux permanent d'au moins 2 % sur la fortune nette.
- Renforcer la progressivité des régimes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en veillant à ce que le taux effectif des super-riches soit beaucoup plus élevé que celui des travailleurs et travailleuses moyen·nes et de la classe moyenne.
- Instaurer des droits de succession progressifs qui permettent une contribution équitable des grandes successions aux efforts de recouvrement des gouvernements.
- Introduire des taxes foncières progressives qui garantissent une contribution équitable des principaux propriétaires fonciers et immobiliers aux efforts de mobilisation des ressources nationales.
- Rendre l'impôt sur le revenu des sociétés plus efficace et abolir les régimes fiscaux préférentiels, en particulier pour les zones spéciales et éligibles, et réexaminer les incitations et exonérations fiscales actuelles sous l'angle de l'équité et de la justice sociale, de la justice de genre et de la justice fiscale.
- Imposer les revenus passifs provenant d'actifs corporels et incorporels à des taux suffisamment significatifs pour permettre la mobilisation de ressources nationales, en éliminant les incitations fiscales sur les revenus passifs et en les alignant sur les taux applicables aux revenus du travail des personnes physiques.
- Réformer les systèmes d'imposition existants pour garantir l'équité et la redistribution des richesses et des revenus, et pour financer des systèmes universels et transformateurs de soins publics et de protection sociale. Réorienter également les ressources pour jeter les bases d'économies productives, inclusives et plus vertes grâce à des systèmes appropriés d'incitations et de dissuasions, afin de restructurer les économies en évitant une dépendance excessive vis-à-vis du tourisme, de la rente et des services bas de gamme.
- Veiller à ce que les recettes générées par les politiques fiscales et la fiscalité respectent les principes de budgétisation sensible au genre qui permettent de lutter contre les inégalités et de promouvoir la justice de genre.
- Instaurer la transparence et la redevabilité fiscales en rendant les données fiscales disponibles, en particulier concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés.
- Réduire la dépendance à l'égard des taxes à la consommation injustes et régressives, c'est-à-dire :
 - s'abstenir d'augmenter les taux généraux de TVA ;
 - exonérer de la TVA les biens et services de première nécessité ;

- augmenter la TVA sur les produits et services ne concernant que les ménages aisés.
- Renforcer les administrations fiscales nationales et leur fournir les ressources financières, humaines, techniques et logistiques nécessaires pour lutter contre la fraude fiscale et suivre les contributions fiscales des particuliers et des entreprises les plus riches.
- Œuvrer en faveur d'une coopération régionale et internationale pour :
 - fixer un taux d'imposition effectif minimum sur les sociétés supérieur à 15 %, à percevoir au niveau national ;
 - lutter contre le transfert des bénéfices.
- Soutenir la mise en place d'une convention fiscale des Nations Unies afin d'améliorer globalement l'efficacité et la coordination sur les questions fiscales et de s'attaquer aux paradis fiscaux, aux abus fiscaux des multinationales et aux autres flux financiers illicites qui entravent la redistribution et privent les États de ressources pourtant cruciales pour lutter contre les inégalités de genre.

4.3. INVESTIR DANS DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

Pendant des décennies, les gouvernements de la région ont sacrifié des services publics essentiels sur l'autel de l'austérité. Il est donc urgent que les gouvernements utilisent les ressources provenant de l'imposition des riches pour investir massivement dans des politiques de lutte contre les inégalités, y compris dans les services publics, afin de renforcer la résilience des sociétés dans la région et de les protéger contre les crises futures. Les gouvernements devraient :

- Proposer des services publics gratuits, universels, de bonne qualité et transformateurs en matière de genre, financés et fournis par l'État, et mettre en place une protection sociale universelle (à tou·te·s, sans discrimination, y compris aux personnes migrantes et réfugiées), comme outil de réduction des inégalités et de renforcement de la cohésion sociale.
- Augmenter les investissements publics dans l'eau et l'électricité, ainsi que dans des systèmes de transport sûrs. Cela réduirait le volume de travail de soin non rémunéré effectué par les femmes et profiterait aux communautés vulnérables et marginalisées.
- Veiller à ce que des services de garde d'enfants de qualité soient universellement disponibles et accessibles aux communautés vulnérables. Les politiques devraient aller au-delà de la garde d'enfants et se fonder sur le principe du partage de la responsabilité. Cela inclut la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées ou malades, et de toute autre personne ayant besoin de soins, en particulier les personnes issues des ménages les plus pauvres.

4.4. LE FMI DOIT ÊTRE UN PARTENAIRE DANS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DANS LA RÉGION MENA

Le FMI est un acteur historiquement influent dans la région MENA. Il fournit actuellement une assistance financière à au moins trois pays, et au moins deux autres négocient un programme de prêt. Le Fonds continue d'exercer une influence considérable auprès des gouvernements de la région MENA. Il a même sans doute plus à dire sur les politiques macro-économiques que les habitant·es de la région eux-mêmes et elles-mêmes. L'austérité ne devrait pas être le cadre politique par défaut des programmes de prêts du FMI. Le FMI devrait préconiser aux pays des mesures alternatives pour garantir un relèvement davantage centré sur l'humain après la pandémie et les crises économiques.

LE FMI DEVRAIT :

- Insister auprès des gouvernements pour qu'ils mesurent les inégalités et qu'ils collectent et publient chaque année des données sur la richesse et les revenus.
- Travailler avec les autorités pour fixer des objectifs clairs et limités dans le temps pour réduire les inégalités.
- Veiller à ce que tous les objectifs macro-économiques et autres réformes structurelles des programmes de prêts fassent l'objet d'une analyse des effets redistributifs afin de s'assurer qu'ils réduisent (plutôt que de creuser) les inégalités.
- Intégrer dans son analyse d'autres objectifs macro-économiques des programmes, concernant notamment l'inflation et les déficits budgétaires, y compris le rythme auquel ils doivent être réduits et le niveau à viser. Le niveau optimal des réserves de change devrait également être débattu, en envisageant de manière transparente les avantages et les inconvénients des différents scénarios.
- Faire en sorte que les décisions macro-économiques fondamentales ne soient pas prises à huis clos par les chef-fes de mission du FMI avec les ministres des Finances. Elles doivent au contraire s'inscrire dans un dialogue national inclusif et transparent, au cours duquel différentes options sont présentées et débattues et dont émerge un large consensus sur la stratégie économique et fiscale appropriée à suivre.
- Mettre fin à tous les efforts visant à promouvoir des politiques fiscales régressives dans les recommandations adressées aux gouvernements, notamment en supprimant les propositions dont l'optique est d'introduire des taxes à la consommation ou de les augmenter.
- Remplacer l'accent disproportionné mis sur la fiscalité indirecte par un soutien accru à la conception et à la mise en œuvre de politiques de fiscalité directe progressive, notamment :
 - favoriser le recrutement et le financement des administrations fiscales et cesser de promouvoir le gel des embauches dans les services publics ;

- fournir une assistance technique dans la conception de la fiscalité du patrimoine et des sociétés.
- Abandonner les mesures d'austérité au profit d'une fiscalité progressive et de voies d'ajustement économique plus progressives et qui réduisent les inégalités.
- Se montrer à la hauteur de son propre narratif sur la lutte contre les inégalités en mettant véritablement en œuvre ses directives organisationnelles relatives à la lutte contre les inégalités économiques et de genre.
- Donner la priorité aux services publics et à la protection sociale universelle dans ses programmes de prêts aux pays :
 - en garantissant une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour maintenir et accroître la prestation de services publics, et en levant tous les obstacles aux dépenses publiques (comme les plafonds salariaux) ;
 - en promouvant des services publics universels, de bonne qualité et gratuits, qui réduisent clairement les inégalités et la pauvreté (par exemple, en augmentant les dépenses consacrées à la santé et à l'éducation pour redresser la barre et les aligner aux niveaux convenus à l'échelle internationale). Cela devrait inclure la suppression de tous les paiements par les usagers et usagers et un financement de la santé et de l'éducation basé sur l'impôt. Il faudrait également recruter un nombre suffisant d'enseignant·es et d'agent·es de santé et les rémunérer décemment.

NOTES

- ¹ F. Alvaredo, L. Assouad et T. Piketty (2019). Measuring Inequality in the Middle East 1990–2016: The World's Most Unequal Region? *Review of Income and Wealth* 65, n° 4: 685–711. <https://doi.org/10.1111/riw.12385>
- ² Forbes Middle East (25 novembre 2020), Arab Billionaires Added Nearly \$11B To Their Fortunes Despite The Pandemic. <https://www.forbesmiddleeast.com/billionaires/arab-billionaires/arab-billionaires-added-over-%2410b-to-their-fortunes-despite-covid-19-pandemic>
- ³ Ibid.
- ⁴ Dette brute de l'administration publique (% du PIB), Perspectives de l'économie mondiale (avril 2023), FMI
- ⁵ Forbes Middle East (25 novembre 2020), Arab Billionaires Added Nearly \$11B To Their Fortunes Despite The Pandemic.
- ⁶ OIT (2023), Indicateur 8.3.1 relatif aux ODD - Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total (%) ; <https://ilostat.ilo.org/fr/topics/informality/>. Aucune donnée n'est disponible pour le Maroc.
- ⁷ Taux de pauvreté selon le seuil national de pauvreté, Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale. <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>
- ⁸ CESA0 des Nations Unies (2021), Multidimensional Poverty in Lebanon (2019- 2021), Disponible à l'adresse : https://www.unescwa.org/sites/default/files/news/docs/21-00634-multidimensional_poverty_in_lebanon_policy_brief_en.pdf
- ⁹ OIT (juin 2021), World Social Protection Database, based on the Social Security Inquiry (SSI). Disponible à l'adresse : <https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=15>
- ¹⁰ Egypt Social Progress Indicators (2022). Disponible à l'adresse : <https://www.progres-segypt.org/en/indicator.html#cash-transfer>
- ¹¹ R. Mabrouki (2021), Marginalisation et effondrement de l'école publique en Tunisie : Avons-nous fait face à une éducation de classe qui consacre l'inégalité entre les enfants de différentes classes sociales ? Disponible à l'adresse : <https://ftdes.net/marginalisation-et-effondrement-de-lecole-publique-en-tunisie-avons-nous-fait-face-a-une-education-de-classe-qui-consacre-linegalite-entre-les-enfants-de-differentes-classes-s/>
- ¹² ONU Femmes (2020), The Role of the Care Economy in Promoting Gender Equality. Disponible à l'adresse : <https://arabstates.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/12/the-role-of-the-care-economy-in-promoting-gender-equality#view>
- ¹³ T. Neef et A-S. Robilliard (2021), Half the Sky? The Female Labor Income Share in a Global Perspective. World Inequality Lab. Working paper [2021/22]. Disponible à l'adresse : <https://wid.world/document/half-the-sky-the-female-labor-income-share-in-a-global-perspective-world-inequality-lab-working-paper-2021-22/>
- ¹⁴ J. Azour, P. Muthoora et G. Verdier (2020), Le Moyen-Orient a besoin d'une fiscalité plus équitable pour favoriser la croissance et réduire les inégalités. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/fr/Blogs/Articles/2022/07/06/middle-east-needs-fairer-taxes-to-aid-growth-and-ease-inequality>
- ¹⁵ OCDE (2021), Impôt sur le revenu des personnes physiques - OCDE Données. Disponible à l'adresse : <https://data.oecd.org/fr/tax/impot-sur-le-revenu-des-personnes-physiques.htm>
- ¹⁶ Ministère de l'Économie et des Finances, Royaume du Maroc (2022), Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2022, Rapport sur les dépenses fiscales, page 9.
- ¹⁷ Ministère des Finances tunisien (2022), Projet de loi de finances pour l'année 2023 : Le rapport sur les Dépenses Fiscales et les Avantages Financiers, Annexe 12, page 30.
- ¹⁸ The Financial Tribune (31 août 2018), Lebanon Loses Billions to Tax and VAT Evasion. Disponible à l'adresse : <https://financialtribune.com/articles/world-economy/92632/lebanon-loses-billions-to-tax-and-vat-evasion>
- ¹⁹ F. Alvaredo, L. Assouad et T. Piketty (2019), Measuring Inequality in the Middle East 1990–2016.
- ²⁰ Forbes Middle East (25 novembre 2020). Arab Billionaires Added Nearly \$11B to their Fortunes.
- ²¹ D. Kallas (2022), In a Region Brought to Its Knees, Inequality Kills. Oxford : Oxfam International. <https://www.oxfam.org/en/blogs/region-brought-its-knees-inequality-kills>

- ²² N. Abdo et S. Almasri (2020), For a Decade of Hope Not Austerity in the Middle East and North Africa: Towards a Fair and Inclusive Recovery to Fight Inequality. Oxfam Policy & Practice. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/for-a-decade-of-hope-not-austerity-in-the-middle-east-and-north-africa-towards-621041/>
- ²³ M. Cammett et I. Diwan (2016). The Roll-Back of the State and the Rise of Crony Capitalism. *The Middle East Economies in Times of Transition*. Ishac Diwan et Ahmed Galal (éd.), Londres : Palgrave Macmillan UK, 63–98. https://doi.org/10.1007/978-1-137-52977-0_3
- ²⁴ L. Assouad (2020), Inequality and Its Discontents in the Middle East. Carnegie Middle East Centre. https://carnegieendowment.org/files/Assouad_Inequality.pdf; CEIC (2023), European Union Tax Revenue. <https://www.ceicdata.com/en/indicator/european-union/tax-revenue--of-gdp>
- ²⁵ OIT/ERF (2022), Egypt COVID-19 Country Case Study. OIT/ADWA' /ERF. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---sro-cairo/documents/publication/wcms_838226.pdf
- ²⁶ N. Abdo et S. Almasri (2020), For a Decade of Hope Not Austerity in the Middle East and North Africa.
- ²⁷ Ibid.
- ²⁸ FMI (2023), Tunisia: Request for Purchase Under the Rapid Financing Instrument-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Tunisia. *Rapport pays du FMI* N° 2020/103. <https://www.imf.org/fr/Publications/CR/Issues/2020/04/14/Tunisia-Request-for-Purchase-Under-the-Rapid-Financing-Instrument-Press-Release-Staff-Report-49327>
- ²⁹ Organes de traités de l'ONU relatifs aux droits de l'homme. Base de données relative aux organes conventionnels de l'ONU. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCEDAW%2fNGO%2fEGY%2f46821&Lang=en
- ³⁰ OIT/ERF (2022), Rapid Labor Force Survey on the Impact of COVID-19 in Morocco. OIT/ADWA' /ERF, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---sro-cairo/documents/publication/wcms_809431.pdf
- ³¹ N. Abdo et S. Almasri (2020), For a Decade of Hope Not Austerity in the Middle East and North Africa.
- ³² Forbes Middle East (25 novembre 2020), Arab Billionaires Added Nearly \$11B to their Fortunes.
- ³³ Dette brute de l'administration publique (% du PIB), Perspectives de l'économie mondiale (avril 2023), FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2023/April>
- ³⁴ Oxfam (2022), First Crisis, Then Catastrophe. Note d'information. <https://www.oxfam.org/en/research/first-crisis-then-catastrophe>
- ³⁵ N. Abdo et S. Almasri (2020), For a Decade of Hope Not Austerity in the Middle East and North Africa.
- ³⁶ Forbes Middle East (25 novembre 2020), Arab Billionaires Added Nearly \$11B to their Fortunes.
- ³⁷ N. Abdo (2019), The Gendered Impact of IMF Policies in MENA: The case of Egypt, Jordan and Tunisia. Oxfam MENA. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/the-gendered-impact-of-imf-policies-in-mena-the-case-of-egypt-jordan-and-tunisi-620878/>
- ³⁸ OIT (2023), Indicateur 8.3.1 relatif aux ODD - Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total (%); Disponible à l'adresse : <https://ilostat.ilo.org/fr/topics/informality/>. Aucune donnée n'est disponible pour le Maroc.
- ³⁹ N. Abdo (2019), The Gendered Impact of IMF Policies in MENA: The case of Egypt, Jordan and Tunisia.
- ⁴⁰ FMI (2018), Masses salariales de la fonction publique au Moyen-Orient et en Asie centrale. <https://www.imf.org/fr/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2018/01/09/Public-Wage-Bills-in-the-Middle-East-and-Central-Asia-45535>
- ⁴¹ Taux de pauvreté selon le seuil national de pauvreté, Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale. <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>
- ⁴² CESA0 des Nations Unies (2021), Multidimensional poverty in Lebanon (2019-2021). https://www.unescwa.org/sites/default/files/news/docs/21-00634-multidimensional_poverty_in_lebanon_policy_brief_en.pdf
- ⁴³ OIT, World Social Protection Database, based on the Social Security Inquiry (SSI). <https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=15>
- ⁴⁴ Egypt Social Progress Indicators (2022). <https://www.progressegyppt.org/en/indicator.html#cash-transfer>
- ⁴⁵ Les dépenses de protection sociale sont de 9,5 % pour l'Égypte, 4,5 % pour le Maroc, 7,6 % pour l'Iraq

- et 9 % pour la Jordanie. OIT, World Social Protection Database, données basées sur l'enquête sur la sécurité sociale (SSI). <https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=15>
- ⁴⁶ CESA0 des Nations Unies (2022), Inequality in the Arab Region: A Ticking Time Bomb. <https://publications.unescwa.org/2022/iar/sdgs/pdf/en/2200446-inequality-ticking-bomb-EN.pdf>
- ⁴⁷ A. Kentikelenis et al. (2020), Softening the Blow of the Pandemic: Will the International Monetary Fund and World Bank Make Things Worse? *The Lancet Global Health*, 8(6), e758–59 ; T. Stubbs et A. E. Kentikelenis (2018), Targeted Social Safeguards in the Age of Universal Social Protection: The IMF and Health Systems of Low-Income Countries. *Critical Public Health*, 28(2), 132–9.
- ⁴⁸ Bureau régional de l'UNICEF pour la région MENA (2015), Equity, Educational Access and Learning Outcomes in the Middle East and North Africa. [https://www.unicef.org/mena/media/6731/file/Equity,%20Educational%20Access%20and%20Learning%20Outcomes%20in%20the%20Middle%20East%20and%20North%20Africa%20Region%20\(2015\).pdf%20.pdf](https://www.unicef.org/mena/media/6731/file/Equity,%20Educational%20Access%20and%20Learning%20Outcomes%20in%20the%20Middle%20East%20and%20North%20Africa%20Region%20(2015).pdf%20.pdf)
- ⁴⁹ S. Ille et M. W. Peacy (2019), Forced Private Tutoring in Egypt: Moving Away from a Corrupt Social Norm. *International Journal of Educational Development*, 6, 105–18. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0738059318303894#tbl0025>
- ⁵⁰ V. Yee (2023), *In Egypt, public classrooms are empty as private tutors get rich*. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2023/08/06/world/middleeast/egypt-public-schools-tutoring.html>
- ⁵¹ R. Mabrouki (2021), Marginalisation et effondrement de l'école publique en Tunisie.
- ⁵² Ministère de l'Éducation en Tunisie (2021), Stat scolaire. http://www.edunet.tn/article_education/statistiques/stat2020_2021/stat_scolaire.pdf
- ⁵³ K. Abdous (2020), Privatisation de l'éducation au Maroc – Un système d'éducation à plusieurs vitesses et une société polarisée. https://issuu.com/educationinternational/docs/2020_eiresearch_morocco_final_fr?fr=sYzA4Zjc0MZU5Nw
- ⁵⁴ Banque mondiale et UNESCO (2022), Education Finance Watch 2022. <https://the-docs.worldbank.org/en/doc/e52f55322528903b27f1b7e61238e416-0200022022/related/EFW-2022-Jul1.pdf>
- ⁵⁵ Données de la Banque mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.XPD.TOTL.GD.ZS?locations=TN-JO-MA-EG-IQ-LB>
- ⁵⁶ Données de la Banque mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.XPD.OOPC.CH.ZS?locations=EG>
- ⁵⁷ Organisation mondiale de la santé (OMS), The Global Health Observatory. [https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/population-with-household-expenditures-on-health-greater-than-10-of-total-household-expenditure-or-income-\(sdg-3-8-2\)-\(-\)](https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/population-with-household-expenditures-on-health-greater-than-10-of-total-household-expenditure-or-income-(sdg-3-8-2)-(-))
- ⁵⁸ Indicateurs de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). <https://www.who.int/data/maternal-newborn-child-adolescent-ageing/indicator-explorer-new/mca/out-of-pocket-health-expenses-as-percentage-of-total-health-expenditure>
- ⁵⁹ Ministère de l'Éducation (2021), Stat scolaire. http://www.edunet.tn/article_education/statistiques/stat2020_2021/stat_scolaire.pdf
- ⁶⁰ ONU Femmes (2020), The Role of the Care Economy in Promoting Gender Equality. <https://arabstates.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/12/the-role-of-the-care-economy-in-promoting-gender-equality#view>
- ⁶¹ Ibid.
- ⁶² T. Neef et A-S. Robilliard (2021), Half the Sky? The Female Labor Income Share in a Global Perspective.
- ⁶³ N. Abdo (2019), The Gendered Impact of IMF Policies in MENA: The case of Egypt, Jordan and Tunisia.
- ⁶⁴ J. Azour, P. Muthoora et G. Verdier (2020), Le Moyen-Orient a besoin d'une fiscalité plus équitable pour favoriser la croissance et réduire les inégalités. <https://www.imf.org/fr/Blogs/Articles/2022/07/06/middle-east-needs-fairer-taxes-to-aid-growth-and-ease-inequality>
- ⁶⁵ Données ouvertes de la Banque mondiale, Current Health Expenditure (% of GDP) - Middle East & North Africa (Excluding High Income). <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.XPD.CHEX.GD.ZS?locations=XQ>
- ⁶⁶ M. Mansour et E. M. Zolt (2023), Personal Income Taxes in the Middle East and North Africa: Prospects and Possibilities. FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2023/02/17/Personal-Income-Taxes-in-the-Middle-East-and-North-Africa-Prospects-and-Possibilities-529963>

- ⁶⁷ OCDE (2021), Impôt sur le revenu des personnes physiques. <https://data.oecd.org/fr/tax/impot-sur-le-revenu-des-personnes-physiques.htm>
- ⁶⁸ M. Mansour et E. M. Zolt (2023), Personal Income Taxes in the Middle East and North Africa.
- ⁶⁹ Ibid.
- ⁷⁰ Dalenda Houi Garin (2016), *La budgétisation sensible au genre*, ministère de l'Économie, des finances et de l'appui à l'investissement.
- ⁷¹ C. Enache (2023), Dividend Tax Rates in Europe. Tax Foundation. <https://taxfoundation.org/dividend-tax-rates-europe-2022/>
- ⁷² M. Mansour et E. M. Zolt (2023), Personal Income Taxes in the Middle East and North Africa; Lebanon Introduced a 15% Tax on Capital Gains from Immovable Property Introduced in 2017. <https://taxsummaries.pwc.com/lebanon/corporate/other-taxes>
- ⁷³ N. Abdo et S. Almasri (2020), For a Decade of Hope Not Austerity in the Middle East and North Africa.
- ⁷⁴ Ministère des Finances tunisien (2022), Loi de finances, Annexe 1, Rapport sur le budget national 2023, page 15 ; ministère des Finances tunisien (2022), Loi de finances, Annexe 7, Rapport sur la dette publique, page 8
- ⁷⁵ Ministère des Finances – Maroc, Loi de finances, pages 8248, 8287
- ⁷⁶ Ministère des finances - Jordanie (2022), Jordan Debt Quarterly Report (Fourth Quarter 2022). https://www.mof.gov.jo/ebv4.0/root_storage/ar/eb_list_page/public_debt_quarterly_report_q_4_2022.pdf
- ⁷⁷ FMI (2017), First Review Under the Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility and Requests for Waivers for Nonobservance and Applicability of Performance Criteria-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for the Arab Republic of Egypt. Rapport pays du FMI n° 17/290 ; FMI (2023), Request for Extended Arrangement Under the Extended Fund -Press Release; And Staff Report. Rapport pays du FMI n° 23/2.
- ⁷⁸ FMI (2015), Consultations de 2015 au titre de l'article IV, sixième revue de l'accord de confirmation et demande de réaménagement – communiqué de presse; rapport des services du FMI; et déclaration de l'administrateur pour la Tunisie. *Rapport pays du FMI* n° 2015/285.
- ⁷⁹ N. Abdo (2019), The Gendered Impact of IMF Policies in MENA: The case of Egypt, Jordan and Tunisia.
- ⁸⁰ FMI (2023), Lebanon: Technical Assistance Report on Putting Tax Policy Back on Track. FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/01/13/Lebanon-Technical-Assistance-Report-on-Putting-Tax-Policy-Back-on-Track-528121>
- ⁸¹ FMI (2019), Lebanon: 2019 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; Informational Annex and Statement by the Executive Director for Lebanon. Rapport pays du FMI n° 17/290, page 13.
- ⁸² FMI (2023), Lebanon: Technical Assistance Report on Putting Tax Policy Back on Track.
- ⁸³ Données de la Banque mondiale (2023), Out-of-Pocket Expenditure (% of Current Health Expenditure). <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.XPD.OOPC.CH.ZS?locations=LB>
- ⁸⁴ E. Bou Sanay et C. El Chamieh (2023), The Fragile Healthcare System in Lebanon: Sounding the Alarm about its Possible Collapse. *Health Economics Review*. <https://doi.org/10.1186/s13561-023-00435-w>
- ⁸⁵ Human Rights Watch (2023), "Cut Off From Life Itself" – Lebanon's Failure on the Right to Electricity. <https://www.hrw.org/report/2023/03/09/cut-life-itself/lebanons-failure-right-electricity>
- ⁸⁶ OCDE (2023), Base de données mondiale des statistiques des recettes publiques. https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=RS_GBL#
- ⁸⁷ N. L. Almodóvar-Reteguis (2019), Where in the world do women still face legal barriers to own and administer assets? Banque mondiale. <https://blogs.worldbank.org/opendata/where-world-do-women-still-face-legal-barriers-own-and-administer-assets>
- ⁸⁸ Il convient de préciser que l'impôt sur les propriétés bâties au Liban est progressif, avec des taux compris entre 4 % et 14 %. PWC (2023), Lebanon-Individual-Other Taxes. Individual - Other taxes. <https://taxsummaries.pwc.com/lebanon/individual/other-taxes>
- ⁸⁹ Haute Instance des Finances Locales (2020), Rapport annuel. http://www.collectiviteslocales.gov.tn/wp-content/uploads/2022/04/HIFL_Rapportannuel_2020.pdf?fbclid=IwAR2xPIAn_Q1oYAw3f9kj8Z_5g9yP4ov5zAp90Fd8FlwfpnauETJ0_sE6LP8
- ⁹⁰ Loi de finances du Maroc, 2023.

- ⁹¹ Loi de finances de l'Égypte, 2023.
- ⁹² KPMG (2023), Corporate tax rates table. <https://kpmg.com/eg/en/home/services/tax/tax-tools-and-resources/tax-rates-online/corporate-tax-rates-table.html>
- ⁹³ Journal Officiel de la République Tunisienne (2020), Loi de finances de l'année 2021. <https://www.droit-afrique.com/uploads/Tunisie-LF-20211.pdf>
- ⁹⁴ Orbitax (2017), Lebanon Increase VAT, Corporate Tax, and Other Tax Rates. <https://orbitax.com/news/archive.php/Lebanon-Increase-VAT-Corporat-26799>
- ⁹⁵ K. Attia et S. Mechmech (2022), A Decade of Austerity. Al Bawsala. <https://www.albawsala.com/files/2022/11/A-decade-of-austerity-en-f.pdf>
- ⁹⁶ Oxfam (2021), Fair Tax Monitor : Analyse du système fiscal marocain. <https://www.oxfam.org/fr/publications/fair-tax-monitor-analyse-du-systeme-fiscal-marocain>
- ⁹⁷ Ministère des Finances tunisien (2023), Répartition des ressources financières : Les indicateurs économiques. <http://www.finances.gov.tn/fr/les-indicateurs/ressources>
- ⁹⁸ Ibid.
- ⁹⁹ Ministère de l'Économie et des Finances, Royaume du Maroc (2022), Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2022, Rapport sur les dépenses fiscales, page 9.
- ¹⁰⁰ Ibid., page 13.
- ¹⁰¹ Loi de finances n° 50-22 pour l'année budgétaire 2023. (2022, Maroc).
- ¹⁰² Ministère des Finances tunisien (2022), Projet de loi de finances pour l'année 2023 : Le rapport sur les Dépenses Fiscales et les Avantages Financiers, Annexe 12, page 30.
- ¹⁰³ Le ministère des Finances tunisien ne tient pas compte de toutes les incitations fiscales. Même pour les incitations fiscales identifiées, le ministère n'a calculé le coût que pour environ 70 % d'entre elles (256 sur 339).
- ¹⁰⁴ Ibid., page 33.
- ¹⁰⁵ PWC (2023), Corporate Tax credits and incentives for Lebanon. <https://taxsummaries.pwc.com/lebanon/corporate/tax-credits-and-incentives>
- ¹⁰⁶ International Budget Partnership (2011), A Guide to Transparency in Public Finances Looking Beyond the Core Budget. <https://internationalbudget.org/publications/a-guide-to-transparency-in-public-finances-looking-beyond-the-budget/>
- ¹⁰⁷ S. El-Khishin (2021), Financing Sustainable Development in Egypt. Debt Management in Egypt and Financing the Sustainable Development Goals. CESA0 des Nations Unies. <https://publications.unescwa.org/projects/fsde/index.html#8>
- ¹⁰⁸ A. H. Elalfy et M. Saad (2018), Impact of New Tax Amendments on Banks, SHUAA Securities Egypt. <https://enterprise.press/wp-content/uploads/2018/11/181124-Egypt-Banks-Sector-En.pdf>
- ¹⁰⁹ Orbitax (2023), Egypt - Orbitax Country Chapters. <https://orbitax.com/taxhub/countrychapters/EG/Egypt/7890123caa2f4bbc950c93677678bece/Corporate-Income-Tax-588>.
- ¹¹⁰ S. Mechmech (2020), The Tunisian Tax Administration: A Broken-Down Instrument. Al Bawsala. <https://budget.marsad.tn/ar/blog/reports/2020/tax-aministration>
- ¹¹¹ Oxfam (2021), Fair Tax Monitor : Analyse du système fiscal marocain. <https://www.oxfam.org/fr/publications/fair-tax-monitor-analyse-du-systeme-fiscal-marocain>
- ¹¹² A. Bifani, K. Daher, L. Assouad et I. Diwan (2021), Which Tax Policies for Lebanon? Lessons from the Past for a Challenging Future. Arab Reform Initiative. <https://www.arab-reform.net/publication/which-tax-policies-for-lebanon-lessons-from-the-past-for-a-challenging-future/>
- ¹¹³ Ibid.
- ¹¹⁴ The Financial Tribune (2018). Lebanon Loses Billions to Tax and VAT Evasion. <https://financialtribune.com/articles/world-economy/92632/lebanon-loses-billions-to-tax-and-vat-evasion>
- ¹¹⁵ A. Bouzaïene (2021), La justice fiscale en Tunisie, un idéal piétiné par les politiques d'endettement. <https://cajf.org.tn/publications/la-justice-fiscale-en-tunisie-un-ideal-pietine-par-les-politiques-dendettement-amine-bouzaïene-friedrich-ebert-stiftung/>
- ¹¹⁶ S. Mechmech (2020), The Tunisian Tax Administration: A Broken-Down Instrument ; A. Bifani, K. Daher, L. Assouad et I. Diwan (2021), Which Tax Policies for Lebanon?

- ¹¹⁷ Oxfam (2020), La justice fiscale en Tunisie, un vaccin contre l'austérité. <https://www.oxfam.org/fr/publications/la-justice-fiscale-en-tunisie-un-vaccin-contre-lausterite>
- ¹¹⁸ Y. Khodary (2018), Illicit Financial Flows and Tax Reforms In Egypt, Mapping of the Literature and Synthesis of the Evidence. Partnership for African Social and Governance Research (PASGR). <https://www.pasgr.org/wp-content/uploads/2018/09/Egypt-Illicit-Financial-Flows-Report-1.pdf>
- ¹¹⁹ Oxfam (2022), The Effect of the OECD's Pillar 1 Proposal on Developing Countries – An Impact Assessment. https://webassets.oxfamamerica.org/media/documents/Pillar_1_impact_assessment_v2_25JAN2022.pdf?_gl=1*_1kotilp*_ga*MTgyNTU2NDIyNy4xNjkwNTU2MTU5*_ga_R58YETD6XK*MTY5MDC00TA0Mi4zLjAuMTY5MDC00TA0Mi42MC4wLjA
- ¹²⁰ A. Yaïche (2019), La discrète révolution des prix de transfert en Tunisie : quel impact pour les groupes tunisiens ? *ilboursa.com*. <https://www.ilboursa.com/analyses/chronique-la-discrete-revolution-des-prix-de-transfert-en-tunisie-quel-impact-pour-les-groupes-tunisiens-87>
- ¹²¹ Selon les données Wealth-X (voir la note méthodologique pour ce document : <https://policy-practice.oxfam.org/resources/the-middle-east-and-north-africa-gap-prosperity-for-the-rich-austerity-for-the-621549/>). Les 10 pays en question sont les suivants : Maroc, Égypte, Liban, Jordanie, Koweït, Oman, Bahreïn, Qatar, Arabie saoudite et Émirats arabes unis.
- ¹²² Les données sur les dépenses publiques d'éducation proviennent de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Leur disponibilité dépend de la dernière année pour laquelle les données ont été publiées (dernière année par pays : 2020 pour l'Égypte ; 2016 pour l'Iraq ; 2019 pour la Jordanie ; 2019 pour le Liban ; 2020 pour le Maroc ; 2016 pour la Tunisie). <http://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3865>. Les données sur les dépenses de santé proviennent de l'OMS et sont disponibles pour l'année 2020 pour tous les pays. <https://apps.who.int/nha/database/Select/Indicators/en>
- ¹²³ A. Kentikelenis et T. Stubbs (2023), IMF Social Spending Floors: A Fig Leaf for Austerity? Oxford : Oxfam International. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/imf-social-spending-floors-a-fig-leaf-for-austerity-621495/>
- ¹²⁴ A. Kentikelenis et T. Stubbs (2023), *A Thousand Cuts: Social Protection in the Age of Austerity*. New York : Oxford University Press.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 21 organisations qui travaillent avec leurs partenaires et alliés pour aider des millions de personnes à travers le monde. Ensemble, nous combattons les inégalités pour mettre fin à la pauvreté et aux injustices, aujourd'hui et sur le long terme, pour un futur à égalité. Pour de plus amples informations veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Aotearoa (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam Colombie (lac.oxfam.org/countries/colombia)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark) (www.oxfamibis.dk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org),

Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

KEDV (www.kedv.org.tr)